

L'Aluette

MAGAZINE MUNICIPAL D'INFORMATIONS

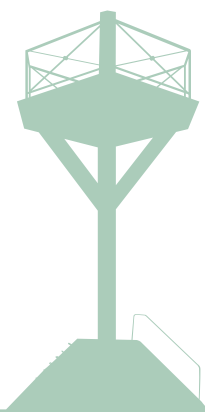
BEAUVOIR - SUR - MER



L'exposition « Belles et Rebelles, sauvages des rues » à l'intérieur du Pot' à Fleurs



Juillet - Septembre 2024 - Numéro 173





Vivre entre Terre et Mer



VIE DU CONSEIL
P. 3



VIE MUNICIPALE
P. 17



VIE EN
DÉVELOPPEMENT
P. 32



VIE ASSOCIATIVE
P. 38



VIE PRATIQUE
P. 43



AGENDA
P. 44

L'Aluette

Magazine trimestriel - Tirage : 2850

Directeur publication : Jean-Yves BILLON, Maire

Impression : MAS Publicité - Imprimerie du Marais

Photothèque : Services municipaux, Bruno Rome -

Foulées du Gois, Ouest France, Miss Petite Universe Pays
de la Loire et diverses associations

Mairie de Beauvoir sur Mer :

Place de l'Hôtel de Ville - CS 10046 - 85230 Beauvoir sur Mer

Tél. : 02 51 68 70 32 - Fax : 02 51 68 03 56

Site internet : www.mairie-beauvoirsurmer.fr



Le Maire
—
Jean-Yves
BILLON



Chères Belvérites, chers Belvéritins,

Conseils Municipaux

Extraits de la séance du 26 mars 2024

Absents ayant donné pouvoir : Mme BRIÉE Sophie à Mme KARPOFF Béatrice, Mme ROUSSEAU Danièle à Mme DOUX Fabienne, Mme POUTHÉ Sandrine à M. DENIS Laurent, Mme ANCELIN Brigitte à Mme BLANCHARD Isabelle

Absents excusés : Mme FRADET Annabelle, Mme BILLET Anne

Absent : M. PILLET Jean-François

Vote des taux

Sophie BRIÉE entre dans la salle et prend part au vote.

Monsieur le Maire rappelle les taux applicables en 2023 :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 42,64%
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 43,40%
- Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS) : 16,52%

Monsieur le Maire rappelle également que le vote du taux de la taxe d'habitation est maintenant lié au taux de taxe foncière ou au taux moyen pondéré des taxes foncières, il ne peut donc augmenter plus ou diminuer moins.

Il précise que les bases prévisionnelles 2024 augmentent de 5.23% pour la taxe foncière bâti, de 3.56% pour la taxe foncière non bâti et de 5.03% pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Ainsi et selon ces bases revalorisées, le produit fiscal attendu pour 2024 (hors contribution FNGIR et hors allocations compensatrices) est estimé à 2 974 742 €.

Monsieur le Maire explique que le budget primitif 2024, dans son volet dépenses de fonctionnement comme d'investissement, est la traduction des niveaux de services et d'équipements proposés à la population Belvéreine.

Compte tenu des conditions de réalisation de l'équilibre budgétaire faisant l'objet d'une délibération présentée à cette même séance, il est proposé pour 2024 une augmentation de 2% des taux d'imposition pour les taxes de foncier bâti, de foncier non bâti et d'habitation sur les résidences secondaires, afin de porter le produit fiscal attendu pour 2024 à 3 027 164 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'appliquer les taux comme suit pour 2024 :
 - > Taxe foncière bâti (TFB) : 43,49%
 - > Taxe foncière non bâti (TFNB) : 44,27%
 - > Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS) : 16,85%

VOTE : OUI : 21 NON : 3

Participation aux dépenses des écoles – Fixation du montant 2024

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les communes participent aux dépenses des écoles publiques.

À ce titre, la commune de Beauvoir sur Mer participe aux dépenses du groupe scolaire Le Gois et verse une participation aux écoles accueillant des élèves résidant à Beauvoir sur Mer et scolarisés dans une autre commune.

Il convient de fixer le montant de la participation communale pour 2024.

Cette contribution est actuellement fixée à hauteur de 610 € par élève. Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer le montant de la participation communale pour 2024 à hauteur de 625 € par élève.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité de fixer le montant de la participation aux dépenses des écoles pour l'année 2024 hauteur de 625 € par élève
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

OGEC – Participation aux dépenses de l'école Saint-Joseph – Fixation du montant 2024

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en vertu du Code de l'éducation les dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association doivent être prises en charge dans les mêmes conditions que celles des écoles publiques.

À ce titre, la commune alloue chaque année une participation financière annuelle à l'association OGEC de Beauvoir sur Mer, dont le siège est situé 26 rue du 8 Mai, au titre de la prise en charge des dépenses de l'école Saint-Joseph.

Monsieur le Maire propose de calculer le montant de la participation communale 2024 en prenant pour référence le coût pour la commune d'un élève scolarisé à l'école publique (625 €) multiplié par le nombre d'élèves résidant à Beauvoir sur Mer inscrits à l'école Saint-Joseph (93), soit une participation de l'ordre de 58 125 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'attribuer à l'association OGEC de Beauvoir sur Mer, au titre de la prise en charge des dépenses de l'école Saint-Joseph pour l'année 2024, une participation financière à hauteur de 625 € par élève, soit un montant total de 58 125 €

VOTE : OUI : 21 ABSTENTION : 3

ASSOLI – Subventions 2024

Monsieur le Maire rappelle à l’assemblée que, par délibération n° 74/2022 du 24 octobre 2022, elle a approuvé la conclusion d’une convention pluriannuelle d’objectifs et de partenariat avec l’ASSOLI pour la période 2023-2026.

Il convient à présent de procéder, pour l’année 2024, à l’attribution des subventions prévues dans ladite convention, signée le 28 octobre 2022.

M. Jean-Yves BILLON, M. Nicolas BÉHAR et Mme Alizée POTIER sortent de la salle et ne prennent pas part au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :
 - Décide de verser à l’ASSOLI 51 472 € au titre du reversement de l’attribution de compensation versée par la communauté de communes à la commune, 30 241,90 € au titre de ses activités Centre de loisirs – Jeunesse et 24 121,07 € au titre de ses activités périscolaires.

VOTE : OUI : 20 ABSTENTION : 1

Mise en place de la prime de pouvoir d’achat exceptionnelle

Monsieur le Maire propose à l’assemblée délibérante, afin d’amortir le choc de l’inflation et de soutenir le pouvoir d’achat des agents publics, d’instaurer la prime forfaitaire de pouvoir d’achat, selon les modalités suivantes :

Les bénéficiaires et conditions d’attribution

La présente prime est attribuée aux agents fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu’aux agents contractuels de droit public sous réserve de remplir les conditions cumulatives ci-dessous :

- avoir été nommés ou recrutés à une date d’effet antérieure au 1^{er} janvier 2023,
- avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023,
- être employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023.

La rémunération brute prise en compte est celle perçue au titre de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, déduction faite de la prime de garantie individuelle de pouvoir d’achat (GIPA) et de la rémunération issue des heures supplémentaires défiscalisées.

La détermination du montant

Les montants pouvant être alloués varient en fonction de la rémunération de l’agent sur la période de référence. Dans la limite du plafond prévu pour chaque niveau de rémunération défini, il appartient à l’organe délibérant de la collectivité de déterminer le montant de la prime.

Le montant de la prime, est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d’emploi sur la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Lorsque l’agent n’a pas été employé et rémunéré pendant la totalité de la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, le montant de la rémunération brute est divisé par le nombre de mois rémunérés sur cette même période puis multiplié par douze pour déterminer la rémunération brute.

Lorsque plusieurs employeurs publics ont successivement employé et rémunéré l’agent au cours de la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, la rémunération prise en compte est celle versée par l’employeur qui emploie et rémunère l’agent au 30 juin 2023, corrigée si besoin pour correspondre à une année pleine.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :
 - Décide à l’unanimité de verser la prime de pouvoir d’achat exceptionnelle aux agents remplissant les conditions réglementaires selon les modalités ci-dessous :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant proposé de la prime de pouvoir d’achat pour un poste à temps complet (dans la limite des plafonds fixés par le décret)
Inférieure ou égale à 23 700 €	661 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	578 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	496 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	400 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	330 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	289 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	248 €

Équipement cabinet médical 7 Grand Rue – Demande de subvention à la Région Pays de la Loire

Monsieur le Maire informe l’assemblée que dans le cadre de la mise en œuvre du projet ESCORTER, il convient de prévoir l’équipement en meubles et matériels médical des deux bureaux de consultations médicales et du secrétariat disponibles au sein du cabinet médical situé 7 Grand Rue.

Ces acquisitions constituent des dépenses éligibles à l’attribution d’une subvention de la Région Pays de la Loire au titre du fonds régional d’aide d’urgence pour le maintien des professionnels de santé à hauteur de 25 % d’un montant d’acquisition estimé à 12 000 € HT.



Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité de solliciter une subvention de la Région Pays de la Loire au titre du fonds régional d'aide d'urgence pour le maintien des professionnels de santé à hauteur de 25 % d'un montant d'acquisition de meubles et de matériels médical estimé à 12 000 € HT.

Équipement cabinet médical 7 Grand Rue – Demande de subvention aux Département de la Vendée

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la mise en œuvre du projet ESCORTER, il convient de prévoir l'équipement en meubles et matériels médical des deux bureaux de consultations médicales et du secrétariat disponibles au sein du cabinet médical situé 7 Grand Rue pour un montant estimé à 12 000 € HT.

Ces acquisitions constituent des dépenses éligibles à l'attribution d'une subvention du Département de la Vendée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité de solliciter une subvention du Département de la Vendée pour l'acquisition de meubles et de matériels médical pour un montant estimé à 12 000 € HT.

Travaux de rénovation du groupe scolaire Le Gois – Demande de subvention au Département de la Vendée

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux de rénovation du groupe scolaire Le Gois constituent des opérations éligibles à l'attribution d'une subvention du Département de la Vendée au titre de l'aide aux bâtiments scolaires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité de solliciter du Département de la Vendée une subvention à hauteur de 20 % d'une dépense plafonnée à 500 000 € HT pour la rénovation des classes, d'une subvention à hauteur de 20% d'une dépense plafonnée à 300 000 € HT pour le restaurant scolaire, et d'une subvention à hauteur de 20% plafonnée à 400 000 € HT pour les locaux annexes (préau, cour, salle de jeu, locaux de rangement, bureaux d'enseignement) et d'approuver le plan de financement.

Espace multifonctionnel 52 rue du Port – Cession à Challans Gois Communauté

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'Espace Multifonctionnel situé 52 rue du Port correspond à l'ancien siège de la communauté de communes du Pays du Gois, intégré aux équipements de Challans Gois communauté à l'issue de la fusion opérée en 2017.

Il s'agit d'un bâtiment de 850 m² environ sur 2 niveaux, construit sur la parcelle cadastrée section AD n°133 d'une superficie de 4 527 m². Un bail à construction porté par la commune de Beauvoir sur Mer court du 20 septembre 2004 au 31 juillet 2024.

Trois preneurs se sont succédés dans le bâtiment : l'entreprise « Océanic Tourisme », la communauté de communes « Marais Breton Nord » (ex. CC Pays du Gois), puis Challans Gois Communauté depuis la fusion issue de la loi NOTRe.

Le loyer mensuel actuel versé par la communauté de communes à la commune de Beauvoir sur Mer est de 504,40 € HT.

Une promesse de vente irrévocable du bailleur à construction, rédigée page 13 du bail à construction initial, stipule que « le bailleur promet irrévocablement et dès ce jour de vendre au PRENEUR ou toute personne physique ou morale pouvant se substituer, l'ensemble immobilier, objet des présentes, à tout moment pendant la durée du bail et à première réquisition du PRENEUR... » et que « Le prix de cession sera égal à la valeur résiduelle du loyer hors frais financiers et hors taxes restant au jour de la levée d'option jusqu'à l'expiration du bail ».

Ainsi, par courrier en recommandé avec avis de réception en date du 22 janvier 2024, la communauté de communes Challans Gois Communauté a fait valoir auprès de la commune de Beauvoir sur Mer, conformément aux termes du bail à construction, sa faculté et son intention de procéder à l'acquisition de l'Espace multifonctionnel, suivant un montant d'acquisition correspondant aux loyers restants dus. Les deux parties conviennent d'un montant d'acquisition de 2017,60 € correspondant à un arrêté de compte au 31 mars 2024.

Il convient également d'ajouter que des discussions sont en cours pour définir les conditions de la location très prochaine du bâtiment au profit du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf, qui aussi a récemment intégré le syndicat mixte SMMJB. L'équipe d'éclusiers de Challans Gois Communauté continuerait d'occuper un bureau.

Dans ce contexte, la Communauté de communes a intérêt à actionner la levée d'option d'achat auprès de la commune de Beauvoir sur Mer, et se rendre ainsi propriétaire de la parcelle (tréfonds) cadastrée AD n°133 d'une surface de 4527 m², sur laquelle est édifée le bâtiment dénommé « Espace Multifonctionnel ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la cession par levée d'option d'achat au profit de Challans Gois Communauté de la parcelle cadastrée section AD n°133 d'une superficie de 4.527 m² sur laquelle est édifée le bâtiment dénommé « Espace Multifonctionnel », pour un montant de 2.017,60 € correspondant aux loyers restants dus dans le cadre du bail à construction

VOTE : OUI : 22 NON : 1 ABSTENTION : 1

Lotissement Bel Horizon 2 - Acquisition espaces communs

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n°95/2023 en date du 28 août 2023, elle a approuvé la convention de transfert à la commune des espaces communs du lotissement « Bel Horizon 2 » situé chemin du Fief des Justices.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les conditions posées dans la convention signée le 30 août 2023 avec le lotisseur, la société NEWLAND, dont le siège social est situé 12 rue du Port à Thouaré sur Loire (44470) sont aujourd'hui remplies et qu'il convient à présent d'envisager le transfert de ces biens dans le patrimoine communal.

Monsieur le Maire précise qu'il est prévu que ce transfert s'opère gratuitement, et que l'ensemble parcellaire à acquérir, propriété du lotisseur, se décompose comme suit :

- Parcelle cadastrée section AT n°461 pour 168 m² (espaces verts et stationnements)
- Parcelle cadastrée section AT n°462 pour 5 m² (délaissé de voirie)
- Parcelle cadastrée section AT n°463 pour 13 m² (délaissé de voirie)

Il comprend la chaussée, les bordures, les caniveaux, les trottoirs, les chemins piétonniers, les stationnements, les délaissés d'élargissement et les espaces verts ainsi que les réseaux d'eaux potable, usées et pluviales, et téléphonique, tels que décrits dans la convention de transfert précitée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité d'acquérir les espaces communs du lotissement Bel Horizon 2 compris sur les parcelles cadastrées section AT n°461 pour 168 m², 462 pour 5 m² et 463 pour 13 m²
- Précise que ce transfert de propriété s'opère gratuitement.

Redevance pour occupation de terrains aménagés par la station d'épuration

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la mise en place, par délibération n°39/2022 du 25 avril 2022, d'une redevance pour l'occupation par la station d'épuration des parcelles cadastrées section F n°680, 178, 179 et 181 d'une superficie totale de 41 863 m², à hauteur de 3,50 €/m² par an.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer le montant de cette redevance à hauteur de 4,00 €/m² par an, ce qui portera le montant de la redevance de 146 520,50 € à 167 452 € par an.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité de fixer le montant de la redevance pour l'occupation par la station d'épuration des parcelles communales cadastrées section F n° 680,

178, 179 et 181 d'une superficie totale de 41 863 m² à hauteur de 4,00 €/m² par an

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Challans Gois Communauté - Modification des statuts - Approbation

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la compétence assainissement non collectif est une compétence de Challans Gois Communauté et l'assainissement collectif est une compétence des communes.

La loi NOTRe du 7 août 2015 a introduit l'obligation du transfert de la compétence eau et assainissement aux EPCI à fiscalité propre au 1er janvier 2020.

La loi n°2018-702 (Ferrand-Fesneau) du 3 août 2018 a introduit la possibilité d'un report du transfert de la compétence assainissement collectif au 1^{er} janvier 2026 par activation d'une minorité de blocage par les communes membres.

Les communes membres de Challans Gois Communauté ont eu recours à ce mécanisme en 2019.

Les communautés de communes ont la possibilité de prendre la compétence assainissement avant la date butoir du 1^{er} janvier 2026.

Dans ce cadre, Challans Gois Communauté a réalisé plusieurs réunions préparatoires avec les communes et avec le concours d'un bureau d'études spécialisé afin de définir les modalités de ce transfert de la compétence assainissement.

L'article 1 de la loi n°2018-702 (Ferrand-Fesneau) précise que si, après le 1^{er} janvier 2020, une communauté de communes n'exerce pas les compétences relatives à l'eau et à l'assainissement ou l'une d'entre elles, l'organe délibérant de la communauté de communes peut également, à tout moment, se prononcer par un vote sur l'exercice de plein droit d'une ou de ces compétences par la communauté.

En application de cet article et à l'issue du travail préparatoire réalisé par la communauté de communes, Challans Gois Communauté a décidé d'exercer la compétence à compter du 1er janvier 2025.

Par ailleurs, à l'issue du travail préparatoire, la communauté de communes propose l'organisation suivante.

Harmonisation tarifaire

Actuellement, chaque commune dispose d'un tarif différent pour l'assainissement collectif. La réglementation précise que dans le cadre de cette reprise de compétence, il est obligatoire d'harmoniser le tarif sur une « durée raisonnable ».

Il est proposé d'acter une harmonisation tarifaire progressive s'étalant sur une durée de dix ans.

Taux de renouvellement réseau

Pour déterminer le tarif qui sera appliqué pour l'assainissement collectif, une valeur doit être retenue sur le taux de renouvellement des équipements (ouvrages et réseaux en réhabilitation et extension).

Au regard des besoins de notre territoire, il est proposé de retenir l'hypothèse d'un taux de renouvellement réseau à 1,5%. Cela signifie une hypothèse tarifaire harmonisée à 2,50 € HT /m³

Transfert des excédents et emprunts

Le transfert de compétence va générer obligatoirement le transfert des emprunts en cours de chacune des communes vers l'intercommunalité (plus de 10 millions d'euros). Les communes ont le choix de transférer ou non leurs excédents budgétaires figurant sur leurs budgets assainissement collectif (estimé à plus de 4 millions d'euros : montant pouvant être différent à la date effective du transfert).

Il est proposé d'acter le principe du transfert de l'excédent pour toutes les communes. Il est précisé qu'un échelonnement du transfert de l'excédent pourra être conventionné.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver le transfert de la compétence « Assainissement eaux usées » à Challans Gois Communauté au 1^{er} janvier 2025 et d'approuver la modification des statuts de la communauté de communes Challans Gois Communauté.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité d'approuver le transfert de la compétence « Assainissement eaux usées » à Challans Gois Communauté au 1^{er} janvier 2025 et d'approuver la modification des statuts de la communauté de communes Challans Gois Communauté tel qu'exposée ci-dessus.

Procès-verbal de mise à disposition des digues de la commune de Beauvoir sur Mer à Challans Gois Communauté dans le cadre de la compétence GEMAPI – Approbation

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI) entraîne de plein droit la mise à disposition à titre gratuit à l'intercommunalité des biens communaux nécessaires à sa mise en œuvre (digues et ouvrages hydrauliques). Sur ces ouvrages, l'intercommunalité devient compétente en lieu et place des communes et en assure la gestion.

Cette mise à disposition doit être constatée par voie de procès-verbal, notamment pour les biens ayant un usage unique voué à la prévention des inondations, à savoir les digues. Les ouvrages hydrauliques, pour lesquels existe une superposition d'usages, feront l'objet d'une convention spécifique.

La mise à disposition des ouvrages s'appuie sur un inventaire mené en 2000 dans le cadre de l'étude du système d'endiguement. Un premier procès-verbal de mise à disposition a été dressé en septembre 2021.

A la suite d'une procédure d'incorporation des biens sans maîtres au domaine privé communal, la commune de Beauvoir sur Mer est devenue propriétaire de plusieurs nouvelles parcelles sur lesquelles s'étendent les digues du système d'endiguement, notamment au niveau de l'étier de la Lasse.

Il convient de dresser un procès-verbal de mise à disposition des digues situées sur les parcelles communales de Beauvoir sur Mer, issue de l'intégration des biens sans maîtres au domaine privé communal, au profit de Challans Gois Communauté.

Outre l'identification des biens concernés, à savoir un linéaire de digues de 1 511 m sur Beauvoir sur Mer, le procès-verbal annexé précise les modalités de mise à disposition (gratuité de la mise à disposition, maintien de la propriété des digues à la commune, reprise des éventuelles relations contractuelles par Challans Gois Communauté, servitude pour la réalisation des obligations de surveillance, d'étude, d'entretien ou de travaux de Challans Gois Communauté, responsabilité de Challans Gois Communauté sur la gestion des ouvrages mis à disposition,...).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'approuver le procès-verbal de mise à disposition des digues situées sur les parcelles communales de Beauvoir sur Mer, issue de l'intégration des biens sans maîtres au domaine privé communal, au profit de Challans Gois Communauté.

VOTE : OUI : 20 NON : 1 ABSTENTION : 3

Zones d'accélération des énergies renouvelables – Définition des modalités de la concertation

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la loi d'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (APER) publiée en mars 2023, a mis en exergue la nécessité de planifier le développement des énergies renouvelables pour atteindre les objectifs nationaux.

Pour ce faire, la loi APER a instauré les zones d'accélération d'énergies renouvelables (ZAENR).

Il s'agit de zones non exclusives pour les énergies renouvelables terrestres au sein desquelles la création et l'installation des infrastructures seront facilitées.

Les communes doivent définir les secteurs retenus sur leur territoire.

L'identification des zones sera comparée par le Comité Régional de l'Énergie aux objectifs régionaux et seront à terme intégrées dans les documents de planification.

Ainsi, les communes doivent définir, après concertation auprès de leurs administrés des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables se développer, comme le photovoltaïque, le solaire thermique, la méthanisation, la géothermie, etc. Ces zones pourront faire l'objet de mécanismes incitatifs comme des bonus dans les appels d'offre ou des modulations tarifaires.

Ces zones ne seront pas exclusives, des projets pourront être réalisés en dehors, avec l'obligation de créer un comité de projet.

Un avis conforme des communes dans la définition des Zones d'Accélération pour les Énergies Renouvelables

Les communes doivent au préalable :

- Déterminer les secteurs concernés
- Mener une concertation auprès des habitants
- Organiser un débat dans leurs conseils municipaux

À la suite, un débat sera organisé en Conseil communal et le rapport sera envoyé au référent préfectoral qui le transmettra au Comité Régional de l'Énergie, lequel déterminera si les zones proposées par les communes du territoire sont suffisantes pour atteindre les objectifs régionaux en matière de production d'énergies renouvelables.

Si le comité régional émet un avis favorable, chaque commune devra émettre un avis conforme sur les zones situées sur leurs périmètres. En cas d'avis défavorable du Comité Régional de l'Énergie, les communes seront à nouveau sollicitées pour proposer des zones complémentaires.

Des propositions de zones d'accélération concertées

En matière de concertation sur les zones d'accélération d'énergies renouvelables, il est proposé de :

- Mettre à disposition du public, pendant une durée de 30 jours en format électronique et papier accessible à la mairie sur les jours et heures d'ouverture au public, les pièces permettant la compréhension du choix de la localisation des zones par énergies renouvelables, accompagné d'un registre en ligne et en papier,
- Mettre à disposition du public, pendant une durée de 30 jours en format électronique et papier accessible à la mairie sur les jours et heures d'ouverture, le rapport cartographique sur les zones d'accélération par

filiales, accompagné d'un registre en ligne et papier.

- D'organiser une réunion publique communale de présentation des zones d'accélération d'énergies renouvelables

À l'issue de la concertation, un bilan des contributions sera présenté et des modifications des propositions de zonage pourront être examinées et débattues au sein du conseil municipal.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver les modalités de concertation pour la définition des zones d'accélération d'énergies renouvelables.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'approuver les modalités de concertation définies ci-dessus pour la définition des zones d'accélération d'énergies renouvelables

VOTE : OUI : 23 ABSTENTION : 1

Convention avec la SARL MIGNET pour l'enlèvement, le gardiennage et la restitution des voitures en stationnement gênants ou abandonnés sur la commune

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en vertu des pouvoirs qu'il tient de l'article L.2212-2 du Code général des collectivités territoriales, il est garant de la prévention et de la surveillance, du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques sur le territoire communal.

À ce titre, Monsieur le Maire doit prendre toutes dispositions de nature à pouvoir réagir à toutes atteintes qui pourraient être engendrées par la présence de véhicules en stationnements gênants ou abandonnés sur la voie publique et ses dépendances.

La commune ne dispose pas en interne des moyens humains et matériels, ni des compétences nécessaires à la gestion d'un service d'exploitation de fourrière automobile sur son territoire.

Aussi, il convient de faire appel à un prestataire spécialisé extérieur agréé dans le cadre d'une convention pour récupérer les véhicules réglementairement et les stocker dans un lieu sécurisé.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de renouveler la convention avec le garage MIGNET SARL, garage agréé de La Garnache pour une durée de 1 an à compter de la date de la signature, renouvelable par tacite reconduction pour une période maximale de 4 ans.

Les tarifs applicables sont les suivants :

Montant TTC	Opérations préalables	Enlèvement	Garde journalière
Véhicules P.L. PTAC<3,5T	22,90 €	122 € ou plus en fonction du PTAC	9,20 €
Véhicules particuliers	15,20 €	127,65 €	6,75 €
Autres véhicules immatriculés	7,60 €	45,70 €	3,00 €

Étant précisé que ces tarifs évolueront suivant la publication de tout nouvel arrêté.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité de renouveler la convention avec le garage MIGNET SARL, garage agréé de La Garnache pour une durée de 1 an à compter de la date de la signature, renouvelable par tacite reconduction pour une période maximale de 4 ans
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

SyDEV – Convention pour travaux neufs d'éclairage Lotissement La Marine

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'opération de réalisation du lotissement La Marine portée par LOTIPROMO SAS pour la création de 24 lots Avenue de l'Estran.

Les voiries et équipements de ce lotissement étant prévus d'être intégrés au domaine public, il convient de conclure une convention tripartite relative aux modalités techniques et financières de réalisation entre le SyDEV, LOTIPROMO SAS et la commune de Beauvoir sur Mer.

Monsieur le Maire précise qu'aucune dépense n'incombe à la commune de Beauvoir sur Mer, il s'agit strictement de confirmer l'intégration de ces ouvrages dans le patrimoine communal après réception des travaux par le maître d'œuvre et le SyDEV.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité d'approuver la convention n°2024.ECL.0059 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération d'éclairage au lotissement La Marine à conclure entre le SyDEV, LOTIPROMO SAS et la commune de Beauvoir sur Mer.

Protection sociale complémentaire – Convention de participation pour la couverture du risque Prévoyance des agents

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale initiée par l'ordonnance

n°2021-175 du 17 février 2021 introduit notamment une obligation pour les employeurs publics territoriaux de mettre en œuvre une participation financière à la couverture du risque Prévoyance de leurs agents à compter du 1er janvier 2025, puis à celle des risques frais de Santé à compter du 1er janvier 2026, ainsi que des niveaux minimums de couverture pour chacun des risques.

L'accord collectif national signé le 11 juillet 2023 par l'ensemble des associations représentatives d'employeurs territoriaux et des organisations syndicales représentatives de la fonction publique territoriale vient renforcer les obligations des employeurs et les droits de leurs agents, en instituant notamment la généralisation de l'adhésion obligatoire des agents aux garanties Prévoyance dans le cadre de contrats collectifs conclus par l'employeur au plus tard le 1er janvier 2025.

Les employeurs publics doivent donc engager d'une part des négociations avec les organisations syndicales et, d'autre part, une procédure de mise en concurrence en conformité avec le Code de la commande publique pour sélectionner le ou les organismes assureurs qui couvriront les garanties de prévoyance dans le cadre de contrats collectifs à adhésion obligatoire.

Le Centre de Gestion de la Vendée a décidé, avec les 4 autres Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, d'engager un marché régional afin d'être en mesure de proposer à l'ensemble des employeurs publics de la région une offre performante et adaptée aux différentes problématiques rencontrées en matière de prévoyance, à compter du 1er janvier 2025 puis en santé à compter du 1er janvier 2026.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de donner mandat au Centre de Gestion de la Vendée pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau régional, et pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité de donner mandat au Centre de Gestion de la Vendée pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau régional, et pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Lecture des remerciements :

- de la part de la famille HENRY suite au décès de Michel HENRY
- de la part de la famille BERTHOME-GABORIT suite au décès de Gilbert BERTHOME
- de la part de la famille HILLAIRET suite au décès de Gisèle PAJOT

Élections Européennes du 9 juin 2024

Monsieur le Maire fait passer une feuille de présence des élus pour les Élections Européennes du 9 juin 2024.

PLUi

Monsieur le Maire rappelle que le projet PLUi a été arrêté le 15/02/2024 par Challans Gois Communauté. Les Personnes Publiques Associées sont consultées. Un avis du conseil municipal sera à donner. L'enquête publique sera lancée ensuite, probablement en juin-juillet 2024.

52 Rue du Port – Service déchets

Monsieur le Maire informe que le Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf va déménager au 52 Rue du Port. Il n'y a plus de permanence de Challans Gois Communauté pour les containers au 52 Rue du Port. Il faudra désormais se déplacer à Pont Habert à Sallertaine.

Horaires de la Poste

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à compter du 2 mai 2024, la Poste sera ouverte de 9h30 à 12h du mardi au vendredi et de 9h à 12h le samedi.

Logements sociaux

Monsieur le Maire annonce que les projets de construction de logements sociaux au sein des opérations de La Marine et du Lotissement communal Saint Louis sont en cours.

Zone d'Accélération des Énergies Renouvelables

Monsieur le Maire propose une réunion avec tout le Conseil Municipal pour regarder les cartes du potentiel des zones d'énergie renouvelable. La date est fixée au vendredi 29 mars à 18h.

Recensement de la population

Michel SANCHEZ demande si la commune connaît le résultat du recensement de la population.

Monsieur le Maire annonce que la commune compte 2465 logements et 4019 habitants au premier comptage. Ces chiffres doivent être affinés avec les « comptés à part ».

Dans le recensement effectué, n'ont pas été comptés les 20 logements aujourd'hui occupés aux Villas Maylen, des logements type T4 et T5.

Bike & Run

Sophie BRIÉE rappelle le Bike & Run et le besoin de renfort au niveau du bar notamment.

Soirée sur le harcèlement scolaire par l'ASSOLI

Pauline PINEAU annonce la soirée sur le harcèlement scolaire le Jeudi 28 mars à la salle polyvalente organisée par l'ASSOLI.

Chasse aux œufs solidaires

Laurent DENIS rappelle la chasse aux œufs solidaire, organisée par le Secours Populaire du dimanche 14 avril matin au Parc du Cornoir.



Conseils Municipaux

Extraits de la séance du 6 mai 2024

Absents ayant donné pouvoir : M. RETUREAU Pascal à M. ANDRÉ Peter, Mme POUTHÉ Sandrine à M. DENIS Laurent

Absent excusé : M. BÉHAR Nicolas

Absents : Mme FRADET Annabelle, M. PILLET Jean-François

Subventions associations 2024

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'attribuer les subventions aux associations pour l'année 2024 et précise que les demandes de subvention ont été étudiées par la Commission Finances lors de sa séance du 17 avril 2024.

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux ayant un intérêt quelconque avec une ou plusieurs des associations concernées par la présente délibération à ne pas prendre part au vote la ou les concernant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2024 :

- > CCAS : 11 600 €
- > L'Océane twirling : 3 000 €
- > Les Amis du Gois : 1 000 €
- > ASCB Association sportive et culturelle de Beauvoir sur Mer : 3 000 €
- > Association Le Parlange : 500 €
- > Handball Club Belvérian : 1 000 €
- > UCAB : Union des commerçants et artisans Belvérian : 1 800 €
- > École de musique : 3 500 €
- > Beauvoir Judo Club : 2 500 €
- > Tennis club Belvérian : 2 000 €
- > Comité d'Organisation du Vélo Belvérian : 1 500 €
- > Orchestre d'Harmonie : 1 000 €
- > Shoto Karaté : 700 €
- > Association Les Archers du Pays du Gois : 600 €
- > Bénévoles Beauvoir sur mer : 500 €
- > L'Outil en Main : 300 €
- > Association Communale de Chasse : 500 €
- > Écuries Kalypso Team Compétitions : 500 €
- > Le Bouquet Salaïe : 500 €
- > Société nationale d'entraide de la médaille militaire : 100 €
- > OGEC de St Gervais : 1 875 €
- > Coopérative scolaire maternelle - Indemnité de direction : 100 €
- > Coopérative scolaire maternelle - Projet d'école : 3 000 €
- > Coopérative scolaire élémentaire - Projet d'école : 3 000 €
- > MFR St Gilles de Croix de Vie : 285 €

- > CFA-MFR Pointel : 65 €
- > MFR-CFA Venansault : 195 €
- > BTP-CFA Vendée : 390 €
- > Pompiers humanitaires GSCF : 200 €
- > Valentin Haüy comité de Vendée : 100 €

Locations des salles – Révision des tarifs

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération n°100/2015 du 14 décembre 2015, elle a fixé les tarifs de location des salles et du matériel communal, puis par une délibération n°59/2023 du 22 mai 2023, elle a révisé ces tarifs.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité de réviser ces tarifs de location des salles communales tel que suit :

Tarifs de la Salle Sirocco	Particuliers et personnes morales ayant leur résidence à Beauvoir / Mer	Associations ayant leur siège à Beauvoir / Mer	Associations, particuliers et personnes morales extérieurs
Repas ou soirée	255 € (400 € sur deux jours)	105 € (160 € sur deux jours)	315 € (475 € sur deux jours)
Vin d'honneur ou assemblée générale	130 €	105 €	190 €
Caution	210 €	210 €	210 €
Sonorisation	55 €	35 €	75 €
Forfait ménage	140 €	140 €	140 €

Tarifs de l'Ardoise Verte	Particuliers et personnes morales ayant leur résidence à Beauvoir / Mer	Associations ayant leur siège à Beauvoir / Mer	Associations, particuliers et personnes morales extérieurs
Repas ou soirée	235 € (350 € sur deux jours)	Gratuit	285 € (425 € sur deux jours)
Vin d'honneur ou assemblée générale	130 €	Gratuit	160 €
Caution	210 €	210 €	210 €
Sonorisation	55 €	35 €	75 €
Forfait ménage	140 €	140 €	140 €

Tarifs de la Salle de réunion	Particuliers et personnes morales ayant leur résidence à Beauvoir / Mer	Associations ayant leur siège à Beauvoir / Mer	Associations, particuliers et personnes morales extérieurs
Vin d'honneur ou assemblée générale	85 €	Gratuit	130 €
Caution	210 €	210 €	210 €
Sonorisation	55 €	35 €	75 €
Forfait ménage	105 €	105 €	105 €

Tarifs de la Salle polyvalente	Particuliers et personnes morales ayant leur résidence à Beauvoir s/ Mer	Associations ayant leur siège à Beauvoir s/ Mer	Associations, particuliers et personnes morales extérieurs
Repas ou soirée	360 € (535 € sur deux jours)	105 € (160 € sur deux jours)	440 € (660 € sur deux jours)
Vin d'honneur ou assemblée générale	180 €	105 €	255 €
Cuisine	160 € (240 € sur deux jours)	95 € (145 € sur deux jours)	220 € (340 € sur deux jours)
Caution	210 €	210 €	210 €
Sonorisation	160 €	55 €	180 €
Rétroprojecteur	115 € (+ 210 € de caution)	65 € (+ 210 € de caution)	115 € (+ 210 € de caution)
Forfait ménage	180 €	180 €	180 €

Tarifs de l'Abri du Marin	Particuliers et personnes morales ayant leur résidence à Beauvoir s/ Mer	Associations ayant leur siège à Beauvoir s/ Mer	Associations, particuliers et personnes morales extérieurs
Repas ou soirée	Non loué	Gratuit	Non loué
Vin d'honneur ou assemblée générale	130 €	Gratuit	Non loué

- Rappelle qu'un forfait est appliqué pour la mise à disposition d'un conteneur poubelle :
 - > 29 € le bac d'ordure ménagère de 770 L
 - > 9,50 € le bac jaune (emballages) de 770 L
- Rappelle que les salles seront louées à titre gratuit aux associations caritatives et pour les manifestations associatives lorsque la recette est reversée à une autre association caritative.
- Précise que les tarifs révisés entreront en vigueur dès l'entrée en vigueur de la présente délibération.

Logements communaux 5 rue Saint Nicolas - Fixation des tarifs de location

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune a récupéré l'utilisation d'une partie du bâtiment affecté au presbytère.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les locaux sont constitués de parties communes au rez-de-chaussée et de chambres à l'étage.

Les locaux pourront être mis en location, notamment pour les renforts pompiers saisonniers.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :
 - Décide à l'unanimité de fixer les tarifs de location des locaux du presbytère situé 5 rue Saint Nicolas tel que suit :

Désignation du logement	Tarif du loyer
Chambre n°1 - 20 m ²	80 € par semaine ou 240 € par mois
Chambre n°2 - 20 m ²	80 € par semaine ou 240 € par mois
Chambre n°3 - 12 m ²	80 € par semaine ou 240 € par mois
Chambre n°5 - 12 m ²	80 € par semaine ou 240 € par mois
Chambre n°6 - 12 m ²	80 € par semaine ou 240 € par mois

- Précise que ces montants incluent les charges relevant de la consommation d'eau et d'électricité et qu'ils donnent accès aux parties communes du bâtiment.

Local 2 rue des Écoles - Maison d'Assistants Maternelles - Fixation des loyers

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une MAM (Maison d'Assistants Maternelles) souhaite s'installer dans un local communal au 2 rue des Écoles.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de fixer le montant du loyer mensuel pour la location du local.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :
 - Décide de fixer le loyer du local situé 2 rue des Écoles à hauteur de 400 € par mois la première année d'utilisation par la Maison d'Assistants Maternelles, puis à hauteur de 700 € à compter de la deuxième année.
 - Précise que ces montants incluent les charges relevant de la consommation d'eau et d'électricité.

VOTE : OUI : 22 ABSTENTION : 2

Église - Indemnité de gardiennage pour 2024

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, du fait de la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État, l'église Saint-Philbert, dont la commune est propriétaire, est mise à disposition de la Paroisse Saint Jean de Monts, qui en assure la garde.

Cette charge implique des frais d'entretien et de conservation de l'édifice, auxquels la commune peut et souhaite participer.

A cette fin, chaque année, le Préfet de la Vendée informe les communes du plafond indemnitaire applicable.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :
 - Décide d'accorder, pour 2024 une indemnité annuelle de 126,91 € à la Paroisse Saint Jean de Monts au titre du gardiennage de l'église Saint-Philbert.

VOTE : OUI : 23 NON : 1

ASSOLI – Convention d'objectifs et de mise à disposition de personnel – Approbation

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que selon la convention de partenariat conclue entre l'association « ASSOLI » et la commune, l'association a pour mission d'organiser et de réaliser des services dans les domaines des loisirs, de l'animation et de l'information pour les jeunes âgés de 2 ans et demi à 18 ans.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de mettre à la disposition de l'association un éducateur sportif, par le biais d'une convention, sur des temps d'intervention ponctuelle pendant les vacances scolaires, et sur le territoire de la commune de Beauvoir sur Mer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'approuver le projet de convention d'objectifs et de mise à disposition de personnel à conclure avec l'association « ASSOLI » pour une durée de 2 ans, tel que décrit ci-dessus.

VOTE : OUI : 23 ABSTENTION : 1

Lotissement communal chemin de Saint Louis – Cession des lots n°1, 3, 4 et 5

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux de viabilisations des lots 1 à 6 du lotissement communal sont terminés et qu'un arrêté de vente de lots a été pris autorisant le conseil municipal à procéder à la vente desdits lots.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n°100/2023 en date du 9 octobre 2023, le prix de vente des lots a été fixé à hauteur de 100 € TTC /m².

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une demande de réservation de lot a été reçue pour les lots n°1, 3, 4 et 5 par des personnes primo-accédantes, qui s'engagent à la construction d'une habitation pour résidence principale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De céder à Monsieur JARNO Georges et Madame VOLA Chan Yanne domiciliés à Beauvoir sur Mer le lot n°1 du lotissement communal Saint Louis, cadastré section AS n°465, d'une superficie de 359 m² au prix de 100 € TTC/m², soit un montant de 35 900 € TTC

- De céder à Monsieur BITARD Aurélien domicilié à La Barre de Monts le lot n°3 du lotissement communal Saint Louis, cadastré section AS n°467, d'une superficie de 357 m² au prix de 100 € TTC/m², soit un montant de 35 700 € TTC

- De céder à Monsieur RIVault Jonathan et Madame BARONE Fiorella domiciliés à Beauvoir sur Mer le lot n°4 du lotissement communal Saint Louis, cadastré section AS n°468, d'une superficie de 415 m² au prix de 100 € TTC/m², soit un montant de 41 500 € TTC

- De céder à Monsieur BONNET Thomas domicilié à La Barre de Monts le lot n°5 du lotissement communal Saint Louis, cadastré section AS n°469 et AS n°478, d'une superficie de 404 m² au prix de 100 € TTC/m², soit un montant de 40 400 € TTC

Plan Local d'Urbanisme intercommunal – Avis sur Arrêt du projet

La présente délibération a pour objet de rendre un avis sur le projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Challans Gois Communauté, arrêté par délibération du 15 février 2024.

Cette délibération fait suite au bilan de la concertation avec la population qui a eu lieu préalablement.

Un PLUi permet de poser les orientations stratégiques de Challans Gois Communauté en matière de développement économique, d'habitat, de mobilité, et présente l'ambition de limiter l'artificialisation des sols en préservant les espaces naturels et agricoles du territoire de l'EPCI.

En application de l'article L.153-15 du code de l'urbanisme, le projet arrêté est soumis, pour avis, aux Conseils municipaux des Communes membres de la communauté de communes.

Le projet d'arrêt du PLUi a été envoyé dans son intégralité aux 11 communes en version dématérialisée.

En application des dispositions de l'article R.153-5 du code de l'urbanisme, l'avis des communes sur le projet de plan arrêté, doit être rendu dans un délai de trois mois à compter de l'arrêt du projet. En l'absence de réponse à l'issue de ce délai, l'avis est réputé favorable. C'est à ce titre que la commune émet un avis.

Cet avis sera joint au dossier de PLUi arrêté tel qu'il a été transmis à la commune, en vue de l'enquête publique portant sur le projet de PLUi avec l'ensemble des avis recueillis au titre des consultations prévues en application des articles L.153-16 et L.153-17 du code de l'urbanisme, ainsi que le bilan de la concertation arrêté lors du conseil communautaire du 15 février 2024.

Conformément à l'article L.153-19 du code de l'urbanisme, le président de Challans Gois Communauté soumettra le PLUi arrêté à enquête publique, une fois que tous les avis auront été recueillis.

En effet, en application des articles L.153-16 et L.153-17 du code de l'urbanisme, le projet de PLUi arrêté est soumis à l'avis :

- des Personnes Publiques Associées (PPA) visées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme;
- à la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF) prévue à l'article L.112-1-1 du code rural et de la pêche maritime.

Les personnes consultées en applications des articles L.153-16 et L.153-17 du code de l'urbanisme donnent un avis dans les limites de leurs compétences propres, au plus tard trois mois après transmission du projet arrêté. A défaut de réponse dans ce délai, ces avis sont réputés favorables.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de donner son avis sur le projet de PLUi arrêté le 15 février 2024 par le Conseil communautaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'émettre un avis favorable au projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Challans Gois Communauté arrêté par délibération du 15 février 2024
- Précise que la commune sera vigilante aux possibilités de développement de l'héliport
- Précise que la commune sera vigilante à ce que le projet de déviation au Sud de l'agglomération soit bien pris en compte et le maintien de la voie de desserte de la zone économique du Clos Saint Antoine
- Demande à faire préciser la destination de l'emplacement réservé n°11 pour la création d'un équipement public, en vue du dossier qui sera soumis à l'enquête publique :
- Demande à mettre en zone Ap le Hameau de la Coquille
- Demande à revoir le zonage de la Rue du Port et de l'entrée du lotissement La Bogueuille indiqué en blanc sur les cartes.

VOTE : OUI : 20 NON : 1 ABSTENTION : 3

Lotissement Le Fief du Moulin de la Chèvre – Approbation de la convention de transfert des espaces et équipements communs

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la réalisation du lotissement « Le Fief du Moulin de la Chèvre », situé chemin de la Chèvre, il convient de conclure avec le lotisseur, la SC ALDI, représentée par M. Alain COUTON, une convention de transfert à la commune des espaces et équipements communs du lotissement, lesquels comprennent entre autres la voirie, les espaces verts, les différents réseaux, le bassin d'orage et les fossés.

Monsieur le Maire précise que le transfert aura lieu à titre gratuit et que la conformité des travaux sera vérifiée par les services de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'approuver la convention de transfert des espaces communs du lotissement Le Fief du Moulin de la Chèvre situé chemin de la Chèvre à la commune à conclure avec le lotisseur, la SC ALDI

VOTE : OUI : 20 NON : 4

Modification n°1 du PLU de La Barre-de-Monts – Avis

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la mairie de La Barre de Monts a lancé une procédure de modification de son PLU.

Dans le cadre de cette procédure, l'avis de la commune est sollicité, en tant que personne publique associée.

Les modifications portent sur cinq objets :

- la correction de certaines OAP sectorielles en fonction de nouveaux éléments de réalité,
- la création de nouveaux outils pour maîtriser les opérations futures et ajouter des règles pour encadrer la densification des tissus urbains,
- le renforcement de l'encadrement des aires de stationnement et les définitions réglementaires notamment celles des dépôts de véhicules,
- faire évoluer le secteur NTC2 qui correspondait à un projet d'équipements et d'hébergements touristiques situés au sein de la forêt domaniale qui n'est plus d'actualité,
- adapter le règlement et actualiser certaines définitions des dispositions générales.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable à la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Barre de Monts

SyDEV – Convention pour travaux neufs d'éclairage Lotissement Les Villas Mailen

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'opération de réalisation du lotissement Les Villas Mailen portée par la SCCV Les Villas Mailen pour la création de 30 habitations Avenue des Moulins.

Les voiries et équipements de ce lotissement étant prévus d'être intégrés au domaine public, il convient de conclure une convention tripartite relative aux modalités techniques et financières de réalisation entre le SyDEV, la SCCV Les Villas Mailen et la commune de Beauvoir sur Mer.

Monsieur le Maire précise qu'aucune dépense n'incombe à la commune de Beauvoir sur Mer, il s'agit strictement de confirmer l'intégration de ces ouvrages dans le patrimoine communal après réception des travaux par le maître d'œuvre et le SyDEV.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité d'approuver la convention n°2024.ECL.0061 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération d'éclairage à conclure entre le Sydev, la SCCV Les Villas Mailen et la commune en prévision de l'intégration des

ouvrages d'éclairage public du lotissement Les Villas Mailen situé avenue des Moulins au domaine public

Motion contre la cartographie des « zones propices » au développement de l'éolien en mer révélée par la préfecture maritime le 6 mars 2024

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la préfecture maritime a dévoilé le 06 mars 2024 la cartographie des « zones propices » au développement de l'éolien en mer.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de voter une motion contre cette cartographie, en raison notamment de son impact sur les zones de pêche ainsi que la pollution visuelle engendrée.

En effet, la nouvelle cartographie prévoit une nouvelle « aire propice », synonyme d'un parc éolien posé d'ici à 2035, proche du littoral, en pleine zone de pêche.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Vendée contribue déjà à l'effort de production d'énergie renouvelable avec le parc des deux îles et que nous ne voulons pas d'un nouveau parc éolien posé devant notre littoral. Seul le modèle de l'éolien flottant, très au large des côtes, invisible du littoral et des îles, et ne perturbant pas l'activité de nos marins pêcheurs déjà éprouvés par les multiples contraintes réglementaires en vigueur pourrait être envisagé après 2025.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'adopter la motion contre la cartographie des « zones propices » au développement de l'éolien en mer révélée par la préfecture maritime le 6 mars 2024

VOTE : OUI : 23 ABSTENTION : 1

Tableau des effectifs – Création des postes pour les emplois saisonniers

Dans la perspective de la saison estivale 2024, il est proposé de créer 8 emplois saisonniers d'adjoint technique à temps complet pour un mois, lesquels seront répartis entre les mois de juillet et août 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité de créer 8 emplois saisonniers d'adjoint technique à temps complet pour un mois, lesquels seront répartis entre les mois de juillet et août 2024

Tableau des effectifs – Modification

Afin d'assurer le service de restauration scolaire, il convient de créer un poste d'adjoint technique à 18/35^{ème} en contrat à durée déterminée pour une durée d'un an du 6 juillet 2024 au 4 juillet 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité de créer un poste d'adjoint technique à 18/35^{ème} en contrat à durée déterminée pour une durée d'un an du 6 juillet 2024 au 4 juillet 2025

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Jury d'assises

M. le Maire procède au tirage au sort des 9 électeurs sur la liste électorale pour la composition des jurés d'assises 2025 :

- BAUD Noreen
- CAILLON Stéphane
- CHARRIAU Myriam
- DUC Christian
- GARCIA Angèle épouse DEVOUCOUX
- JOLY Lucile
- LELIEVRE Hervé
- POCREAU Nicole
- PAGNY Colette

Lecture des remerciements :

- de la part de Violette LEMAROIS suite au décès d'Yvan ROQUAND

Schéma Global de Mobilité

M. le Maire rappelle que dans le cadre de Petites Villes de Demain, une étude est en cours par le Cabinet AXURBAN pour la réalisation d'un plan de déplacement.

- le 10 mai : étude de circulation
 - le 14 mai : étude de stationnement
- Un questionnaire sera distribué à la population

Covoiturage au quotidien

M. le Maire informe que la Communauté de Communes Challans Gois a mis en place une plateforme de covoiturage avec participation de l'intercommunalité.

Une prime de 100€ sera donnée par l'État au covoitreur et Challans Gois Communauté donne une participation à la personne qui covoiture.

Webinaire sur les moustiques tigres

M. le Maire informe qu'un webinaire est proposé le 24 mai 2024 de 11h à 12h sur les moustiques tigres et les moyens de lutter contre leur prolifération.

Si certains sont intéressés le lien vers le webinaire leur sera envoyé. Le webinaire est organisé par l'Agence Régionale de Santé.

ZAENR

M. le Maire informe que la concertation publique sur les Énergies Renouvelables est terminée. Une réunion publique a eu lieu à Saint Gervais avec très peu de personnes.

Stationnements gênants

Stéphane DELAPRÉ demande si le stationnement est autorisé rue des Jacobins et rue de la Papinière ?

Le stationnement en bordure du STOP est très dangereux.

M. le Maire informe que l'aménagement prévu ne permettra plus le stationnement et qu'un panneau interdisant le stationnement sera installé.

Françoise BODIN souligne un stationnement gênant aussi au bout de la rue des Mathurins.

M. le Maire répond que les gens ne respectent pas le zebra. La police municipale verbalise pourtant.

Étude sur les mobilités

M. le Maire informe qu'un circuit est prévu le 7 juin matin en vélo avec le cabinet d'étude IRIS Conseil recruté par la Communauté de Communes Challans Gois pour travailler sur les mobilités douces aux abords du bourg.

M. le Maire invite les élus à y participer.



Urbanisme jusqu'au 30 juin 2024

Déclarations préalables

Les informations sur les déclarations préalables du type édification de clôtures, installation de panneaux photovoltaïques ne sont plus communiquées dans cette rubrique.

06/05 - GABORIT Philippe
12 rue du 11 Novembre
Rénovation et extension d'une maison individuelle

06/05 - MARCHAND Florence
11 impasse Jean-Marie BAUD
Piscine

Permis de construire

17/04 - RIVault Jonathan et BARONE Fiorella
8 chemin de Saint Louis
Maison

26/04 - SCI LAGO
CHARTIER Laurent
19 chemin du Fief Buord
Bâtiment industriel

26/04 - SCI PICCA
BONNIN Isabelle
112 chemin de la Chèvre
Micro-crèche

06/05 - PATIN Philippe et Nelly
12 rue des Embruns
Maison

23/05 - WEXSTEEN Jean-Jacques
3 rue des Embruns
Maison individuelle

23/05 - LEDUC Olivier et EVRARD Karine
7 rue des Amandiers
Maison

27/05 - POTIER Jackie et Yannick
1 rue de l'Océane
Maison

27/05 - BLANCHARD Patrice et Anaïs
11A et 11B rue des Embruns
Deux maisons

28/05 - LAMBERT Gérard et Eveline
15 rue des Embruns
Maison

26/06 - JOUBERT Serge et Yolande
8 impasse des Fauvettes
Garage

28/06 - RIO Pierrick et Dolorès
7 rue des Magnolias
Garage

État Civil jusqu'au 30 juin 2024

Mariages

- Le 06/04/2024 : Julien RIVALLAND et Mélanie GIRARD
 Le 20/04/2024 : Michel MARTIN et Dominique RAVIGNOT
 Le 01/06/2024 : Cédric BURGAUD et Morgane BONHOMME
 Le 01/06/2024 : Olivier ROUSSEAU et Séverine MALLET

Décès

- | | | |
|---|---|--|
| Le 11/04/2024 : Marie-Thérèse FOUQUET veuve FOUQUET, 85 ans | Le 15/05/2024 : Claude RONDEL, 76 ans | Le 2/06/2024 : Monique GUIARD veuve TRIBALLEAU, 83 ans |
| Le 22/04/2024 : Béatrice QUIVIGER épouse GORNEAU, 61 ans | Le 15/05/2024 : Gilles JACQUEMART, 65 ans | Le 11/06/2024 : Raymond OLIVIER, 81 ans |
| Le 24/04/2024 : Suzanne GARRANDEAU veuve BILLON, 87 ans | Le 16/05/2024 : Yvonne QUEBAUD veuve ARNAUD, 93 ans | Le 12/06/2024 : Fabrice BERTHOMÉ, 60 ans |
| Le 5/05/2024 : Jacqueline LEBOEUF épouse PICARD, 87 ans | Le 18/05/2024 : Julienne HARTZ, 84 ans | Le 19/06/2024 : Jean-Claude MABILAIS, 67 ans |
| Le 7/05/2024 : Georges LEMONNIER, 95 ans | Le 23/05/2024 : Eva PAJOT veuve BOILEAU, 89 ans | Le 29/06/2024 : Alexandre JOLY, 79 ans |
| Le 8/05/2024 : Anne BOISSINOT, 61 ans | Le 26/05/2024 : Josette CHARNEAU épouse MOUILLEAU, 81 ans | |
| Le 13/05/2024 : Marie-France MINAUD veuve GUILLET, 76 ans | | |

Ça s'est passé...

Sortie nature : une balade fleurie à la découverte de la ville – 1^{er} juin

Plus d'une vingtaine de personnes ont participé à la récente sortie nature organisée par la commission citoyenne de la Mairie.

Sous un beau soleil matinal, les participants ont suivi un itinéraire soigneusement préparé par Vincent Thibaud, responsable du service Espaces verts de la commune. Cette balade a permis de **découvrir les fleurs présentes en ville, ainsi que leur gestion et entretien.**

Les retours des participants ont été très positifs. Tous ont apprécié les nombreuses anecdotes et conseils partagés par Vincent, un grand passionné d'horticulture.

Une **nouvelle balade gratuite sera organisée à l'automne**, cette fois-ci autour du thème de l'arbre.



Vincent THIBAUD entouré par les participants de la sortie nature.

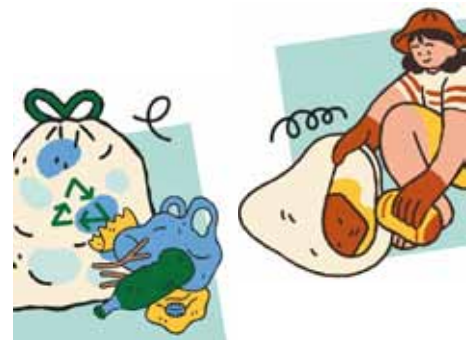
Opération « Je nettoie ma campagne (et ma ville) » – 2 juin

Une quinzaine de personnes ont pris part à la matinée de ramassage de déchets organisée par la commission citoyenne de la Municipalité le dimanche 2 juin, de 9h à 12h.

Lors de cette opération, **une quantité significative de déchets a été récupérée** dans les rues du centre-ville, le long de la route de Nantes, ainsi que le long du chemin des Vallées, en bordure du Marais, pour ensuite être transportée à la déchetterie.

Comme lors des précédentes éditions, **les participants ont été frappés par la grande quantité de mégots de cigarette recueillis**, principalement sur les trottoirs et dans les caniveaux du centre-ville, représentant une importante source de pollution.

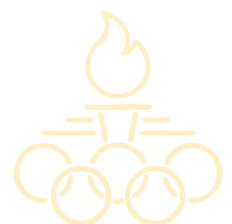
De plus, beaucoup des déchets ramassés provenaient de dépôts sauvages et de débris tombés des véhicules, notamment à proximité de la déchetterie.



Passage de la flamme olympique au Gois – 4 juin

Tom KRISTENSEN, Emma LOUINEAU, Mathilde RABALLAND et Thierry DEBARRE ont porté la flamme sur les pavés du Gois.

Un tifo géant de 18 mètres de diamètre a été déployé par les bénévoles des Amis du Gois à l'entrée du Passage du Gois.



Ça s'est passé... [suite]

Flamme olympique des écoles de Challans Gois Communauté - 4 juin

Le mardi 4 juin, à l'occasion du passage de la flamme olympique de Paris 2024 en Vendée et au Gois, Challans Gois Communauté a organisé une animation spéciale pour les écoles du territoire.

L'équipe d'animation jeunesse a parcouru l'ensemble des 11 communes pour créer une flamme symbolique, porteuse de messages adressés par les élèves aux générations futures.

Sous les Halles, 250 élèves se sont rassemblés autour de cette

flamme. Deux élèves de chaque école ont eu l'opportunité de lire le message qu'ils avaient préparé et de l'accrocher à la structure prévue à cet effet.

Cette flamme ainsi que tous les messages laissés par les enfants seront visibles lors du village sportif itinérant « Club 2024 », qui se tiendra du 26 juillet au 11 août. Le village fera une halte à Beauvoir sur Mer les 10 et 11 août.



Lecture de messages et échauffement sportif en musique au programme du passage de la flamme olympique de Challans Gois Communauté.

Visite du jury "Villes et villages fleuris"



Cérémonie de commémoration de l'Appel du 18 juin



Goûter à la Musique : un concert organisé spécialement pour les enfants - 19 juin

Le mercredi 19 juin, les Halles ont accueilli une **Fête de la Musique spécialement organisée pour les enfants**, de Beauvoir sur Mer et des environs, avec un concert dédié aux 3-10 ans.

Cette année, la Municipalité a invité le duo de musiciens « **Petit Pyl et Tropical Joe** » pour animer cet événement.

Leur spectacle « The Tropical Mobil Show » avait pour objectif de faire voyager les jeunes spec-

tateurs autour du monde avec une foule d'instruments de musique. De la chanson, du conte, de l'humour, de l'énergie et de la bonne humeur... ce spectacle interactif a été très apprécié par les auditeurs.

Après le concert, un goûter a été préparé et offert par les membres du Conseil Municipal des Enfants (CME) de Beauvoir sur Mer, permettant ainsi aux petits participants de prolonger ce moment festif et convivial.



Le CME (photo du bas) a préparé et distribué le goûter aux enfants présents pour le concert de « Petit Pyl et Tropical Joe » (photo du haut).

Fête de la Musique - 21 juin

Comme chaque année, la Municipalité a organisé la Fête de la Musique le 21 juin, premier jour de l'été, **marquant ainsi le début des animations estivales dans la commune.**

L'ambiance était festive sous les Halles, où plusieurs groupes locaux se sont succédés sur scène. La soirée a débuté à 19h avec **l'Orchestre d'harmonie de Beauvoir sur Mer**, composé d'une quinzaine de musiciens dirigés par Sylvain Ninonnet, qui ont interprété des airs de chansons célèbres.

Ensuite, le groupe « **Harisson Swing** », composé de quatre musiciens, a ambiancé les Halles avec son énergie débordante et un mélange captivant de swing, de chanson et de jazz manouche.

La soirée a continué avec « **Duo Salta** », un binôme de musiciens qui ont repris des musiques célèbres en guitare-voix, apportant une touche intime et mélodieuse à l'événement.

Enfin, le groupe local « **Belverus** » a clôturé la soirée avec son univers unique teinté de ska et de rock, laissant le public sur une note dynamique et festive.



Orchestre d'harmonie



Harisson Swing



Duo Salta



Belverus



Exposition en plein-air "Belles et Rebelles : sauvages des rues"



Les Foulées du Gois : un événement sportif incontournable - 29 juin

Événement sportif très attendu dans la commune, les Foulées du Gois ont célébré leur 36^{ème} édition en rassemblant 2500 coureurs amateurs et professionnels, encouragés par de nombreux spectateurs.



Le succès populaire était encore au rendez-vous de cette 36^{ème} édition.

Grande fête populaire, cette course pédestre a attiré de nombreux participants désireux de se mesurer sur les pavés de cette route mythique, encadrés par plus de 200 bénévoles dévoués.

Pour cette édition, sept courses se sont succédées : la première à marée descendante, suivie des courses pour enfants (900 et 2400 mètres), des courses pour hommes, pour sports adaptés, pour femmes, et enfin, la fameuse course des As contre la Mer pour clore l'événement.

Les podiums de la Course des As :

FEMMES :

1- SAOUD Oumaima
00:14 :43 (16,3 km/h)

2- EL IDRISSI Fatima
00:14 :52 (16,1 km/h)

3- CHAPELOTTE Valentine
00:15 :21 (15,6 km/h)

HOMMES :

1- MENANTEAU David
00:12 :58 (18,5 km/h)

2- BOUTMAZGUINE Mohamed
00:13 :12 (18,1 km/h)

3- BILLAUD Jonathan
00:13 :28 (17,8 km/h)

À venir...

Brocantes en centre-ville - 14 juillet et 15 août

Comme les années précédentes, le centre-ville de Beauvoir sur Mer, la Grand Place ainsi qu'autour des anciennes Halles, se prépare à accueillir la Fête de la Brocante.

Cet événement sera **une occasion parfaite pour dénicher une multitude d'articles en tout genre**, garantissant ainsi le bonheur tant des petits que des grands.



Infos pratiques :

Fête à la Brocante
Vendredi 14 juillet et
mardi 15 août
9h > 18h
Centre-ville
En accès libre

Fête du 14 juillet

Pour la prochaine Fête du 14 juillet, la municipalité a choisi de maintenir le même décor que les deux dernières années. Afin de proposer un bal populaire à proximité du tir du feu d'artifice, l'événement se tiendra sur le parking de la salle omnisports.

La scène accueillera l'**orchestre Blanchard**, qui mettra assurément une belle ambiance en interprétant les grands standards de la chanson française et internationale.

Comme les années précédentes, **le feu d'artifice sera tiré à 23h depuis les terrains du Complexe sportif**. Cet espace, choisi pour sa capacité à offrir un spectacle pyrotechnique de grande envergure et une vue dégagée à l'ensemble des spectateurs, s'est imposé comme un lieu idéal pour l'événement.

Infos pratiques :

/ **Bal populaire** avec l'orchestre Blanchard :
de 21h à 1h (parking de la salle omnisports)
- Bar et restauration (salée et sucrée) sur place
/ **Feu d'artifice** avec Mille Feux
à 23h (stade - complexe sportif)

Balades en vélo dans le Marais - 21 juillet et 18 août

Saviez-vous qu'il est possible de rejoindre La Barre-de-Monts à vélo en évitant en grande partie la route départementale ? Suivez-nous, nous vous montrerons le chemin !

La commission citoyenne de la commune organise deux sorties à vélo, en autonomie, les dimanches 21 juillet et 18 août, pour atteindre Le Pont Neuf à La Barre-de-Monts en traversant le marais.

Le rendez-vous est fixé à 9h30 sur le parking de la Petite Gare, à côté du Centre de Secours, pour un départ groupé. Le port du gilet jaune et du casque est obligatoire.

Infos pratiques :

Dimanches 21 juillet et 18 août
Distance aller-retour : 17 km
Sorties ouvertes à tous (les enfants devront être sous la responsabilité d'un adulte).
VTT / VTC conseillé
Gratuit, sans inscription



Soirées jeux au « 3 » - du 16 juillet au 6 août

Après le succès de l'édition organisée l'année dernière, la Bibliothèque-Ludothèque « Le 3 » renouvelle ses soirées jeux les mardis, du 16 juillet au 6 août, de 19h30 à 21h30.

Durant ces quatre soirées, **l'équipe du "3" vous accueillera chaleureusement pour partager avec vous des moments conviviaux autour de nombreux jeux.**

Ces soirées sont ouvertes à tous, enfants et adultes (les enfants doivent être accompagnés d'un adulte).

Programme des soirées :

Mardi 16 juillet - Jeux en bois surdimensionnés

Mardi 23 juillet - Jeux d'ambiance

Mardi 30 juillet - Soirée auteurs de jeux (*places limitées - réservation conseillée*)

Mardi 6 août - Jeux de cartes

Plus d'infos :
02 72 75 01 16



Concerts de l'été : toute la programmation

Les concerts de l'été reviennent cette année avec une pléiade d'artistes talentueux. Comme les années précédentes, les recettes des quatre concerts seront entièrement dédiées au financement des travaux de restauration de l'Église Saint-Philbert.

Cette année encore, les Concerts de l'été s'articulent autour du thème « Voyage autour du monde ». La programmation permettra de poursuivre le voyage entamé l'année dernière, offrant ainsi aux spectateurs un véritable dépaysement !

Mercredi 17 juillet - Oyna! (chants des Balkans / Anatolie)

À travers un répertoire balkan-oriental, les voix d'Estelle et Mandra dessinent des arabesques autour de mélodies grecques, de diaphonies bulgares et de monodies anatoliennes.

Mercredi 24 juillet - Duo Chevalier Sauvage (musique espagnole)

Ce duo complice et enchanteur entremêle le son de leurs guitares et amènent de belles mélodies espagnoles à vos oreilles.

Mercredi 31 juillet - RadioForró (musique brésilienne)

Ces musiciens vous feront découvrir le Forró, une musique vive et entraînante, originaire du Nord-Est du Brésil, destinée à rassembler et faire danser les gens.

Mercredi 7 août - French Quarter (jazz New Orleans)

Issus d'horizons variés, c'est à la suite de plusieurs voyages en Louisiane que ces musiciens ont décidé de se réunir autour de leur passion pour la musique « New Orleans ».

Beauvoir sur Mer sera représentée aux foires d'Autrefois Challans

Pour la deuxième année consécutive, la Municipalité de Beauvoir sur Mer sera présente lors des quatre Foires d'Autrefois Challans.

C'est une occasion idéale de **mettre en valeur notre patrimoine ainsi que nos traditions maraîchines** telles que le sel, les huîtres, la pêche, etc.

Au programme : exposition de photos d'époque, présentation de métiers anciens, jeux et animations... il y en aura pour tous les goûts.

Les Foires d'Autrefois Challans se dérouleront les jeudis 18 et 25 juillet, ainsi que les 8 et 22 août, de 10h30 à 19h.



À venir... [suite]

Club 2024 - 10 et 11 août

Dans le cadre des Jeux Olympiques de Paris 2024, Challans Gois Communauté organise un village olympique itinérant. Sa dernière étape le mène à Beauvoir sur Mer, où le public pourra suivre les dernières épreuves olympiques ainsi que la cérémonie de clôture sur un écran géant.

Des stands proposant des activités sportives, culturelles, buvette et restauration seront également disponibles.

Le Club 2024 sera installé sur le parking de la Maison des Associations le samedi 10 août, puis sous les Halles le dimanche 11 août. L'accès aux installations est gratuit, à partir de 14h.



Infos pratiques :

Sam. 10 et dim. 11 août
14h > 22h

Au parking de la Maison
des Associations (10/08)
et sous les Halles (11/08)

En accès libre

Concours de peinture et photos - 15 août

Les concours annuels de peinture et de photographie du 15 août, organisés par la Municipalité, font leur retour cette année.

Sous le thème commun « Beauvoir sur Mer, en bleu et vert », ces concours sont ouverts à tous les amateurs de peinture et de photographie, enfants ou adultes.

C'est une excellente opportunité pour les artistes de mettre en valeur le territoire de Beauvoir sur Mer, notamment son riche patrimoine naturel.

Les règlements du concours de peinture et du concours photos sont disponibles et téléchargeables sur le site Internet de la Mairie :

www.mairie-beauvoirsurmer.fr

Infos pratiques :

Jeudi 15 août 2024

Inscription : 5€ / Gratuit (moins de 18 ans)



Accueil des nouveaux arrivants - 20 septembre

Vous êtes arrivés sur la commune il y a moins d'un an ? Ne manquez pas la soirée d'accueil des "Nouveaux Arrivants" le vendredi 20 septembre.

En septembre dernier, ils étaient une quarantaine à participer à cette réception. Cet événement vise à présenter aux nouveaux résidents de Beauvoir sur Mer leur nouvel environnement : les sites naturels, le patrimoine, les associations, les services et les structures de la commune.

Cette présentation est d'abord proposée par le Maire, puis, elle est complétée par un circuit guidé de la ville en autocar. La soirée se termine par une dégustation de produits locaux, favorisant ainsi les échanges et la convivialité.

Une pochette contenant des informations pratiques sur la ville sera remise à chaque nouveau belvérois.

Les inscriptions s'effectuent à l'accueil de la Mairie.



Forum des associations – 7 septembre

À la recherche d'une activité pour la rentrée de septembre ?
Après des mois sans pouvoir pratiquer d'activités sportives ou de loisirs en club, **près de trente associations sportives, culturelles et sociales vous attendent** le samedi 7 septembre, de 14h à 18h, à la Salle omnisports pour vous aider à faire votre choix.

Liste des associations présentes sur le site Internet de la Mairie : www.mairie-beauvoirsurmer.fr

Infos pratiques :

Samedi 7 septembre
14h > 18h
Salle omnisports
En accès libre



Nouveauté 2024 :

Ateliers “Les P’tits curieux” – du 19 juillet au 9 août

La Bibliothèque-Ludothèque « Le 3 » propose, aux enfants de 4 à 7 ans, quatre ateliers “Les P’tits curieux”.

Ces ateliers ludiques permettront aux enfants de créer, expérimenter, fabriquer, apprendre tout en s’amusant.

Programme des ateliers :

Vendredi 19 juillet – Tout est une question d’équilibre

Vendredi 26 juillet – Nature, labo au jardin (*rendez-vous au Pot’ à Fleurs – Parc du Cornoir*)

Vendredi 2 août – La science est dans le savon

Vendredi 9 août – Les empreintes

Infos pratiques :

Du 19 juillet au 9 août
10h > 11h
Bibliothèque-Ludothèque « Le 3 »
Gratuit, sur réservation (places limitées)
Les enfants doivent être accompagnés



Mot de la minorité

Conformément au Code général des collectivités territoriales et au règlement intérieur de la commune, l'opposition dispose d'un espace d'expression dans le bulletin municipal.

Les élus de l'opposition n'ayant pas souhaité s'exprimer, aucun contenu ne figure dans cet espace réservé.

Les élus du Conseil Municipal des Enfants en actions

L'année du CME a été riche en actions. Voici un récapitulatif de leur année, en dates et en images.

13 octobre 2023 :



Élections des nouveaux membres du Conseil Municipal des Enfants



18 novembre 2023 :



Participation à l'opération "1 naissance, 1 arbre"

Novembre 2023 :



Participation au concours de dessins organisé par notre sénatrice Annick BILLON

16 octobre 2023 :



Première assemblée plénière

3 décembre 2023 :



Remise des prix du cyclo-cross



9 décembre 2023 :

Distribution de viennoiseries pour le Téléthon

2 décembre 2023 :



Remise des prix pour la dictée en faveur de l'association Valentin Haüy

13 janvier 2024 :



Sainte-Barbe 2024

22 janvier 2024 :



Participation à la cérémonie des Vœux du Maire



4 février 2024 :

Fête du Jeu : accueil des participants, tirage au sort de la tombola



2 avril 2024 :

Fabrication de silhouettes pour exposition Manga du "3"

22 avril 2024 :



Préparation du Pot' à Fleurs et initiation à la permaculture

8 mai 2024 :



Comméoration du 8 mai



29 mai 2024 :

Réalisation de plantations au Pot' à Fleurs avec le service Espaces Verts communal

15 mai 2024 :



Repas et jeux avec les aînés de l'EHPAD Les Mathurins

18 mai 2024 :



Inauguration de la Salle de tir à l'arc

19 juin 2024 :



Préparation et distribution des collations aux enfants lors du Goûter à la Musique



1^{er} juillet 2024 :



Initiation au saut à la ningle au Daviaud

4 juillet 2024 :



Dernière assemblée plénière et remise de diplômes du CME

Du nouveau chez les commerçant belvérisins

Laser-Créabois : une nouvelle entreprise dédiée au travail du bois

Lancée fin 2023, la société **Laser-Créabois** est le fruit de la passion de **Thierry Garcia** pour le bois. Ayant travaillé pendant huit ans dans l'aménagement extérieur en bois, M. Garcia a décidé de se lancer dans ce nouveau projet ambitieux.

Thierry Garcia est profondément passionné par le bois, cette « *matière vivante qui varie d'une essence à l'autre, où chaque produit est unique en fonction du bois utilisé* ».

Avec une formation en dessin, informatique et infographie, il allie créativité et technologie pour sublimer cette matière.

La spécificité de Laser-Créabois réside dans l'utilisation du laser : « *L'avantage du laser, c'est qu'il propose une très grande précision, apporte une évolution dans la menuiserie et permet d'offrir de nombreuses personnalisations* »,

explique M. Garcia. Cette technologie permet de créer des produits uniques et sur mesure, répondant aux demandes spécifiques de chaque client.

Laser-Créabois collabore avec de nombreux commerces locaux et certaines associations. La société a notamment réalisé 2600 médailles en bois et des trophées pour les Foulées du Gois 2024, ainsi que de nombreuses planches à découper pour les restaurateurs.

M. Garcia se fournit exclusivement auprès de cette scierie, **mettant en avant la proximité et la traçabilité du bois comme des facteurs importants.** Un partenariat avec la scierie Boutolleau permet la vente de mobiliers d'extérieur en bois.

Cet entrepreneur s'adapte aux différentes demandes et propose des personnalisations infinies avec pour objectif de réaliser des produits uniques, durables et de

qualité. Il apprécie particulièrement l'aspect créatif de son travail, partant d'une page blanche pour arriver à un produit fini. Avec ses projets très variés, il ne se fixe aucune limite à son imagination.

Si vous êtes intéressés par la réalisation d'articles en bois personnalisés, que ce soit pour vous-même ou pour offrir, vous pouvez contacter Laser-Créabois :

> au 07 70 22 63 41

> à contact@laser-creabois.fr

> via le site www.laser-creabois.fr



Thierry GARCIA dans son atelier.

Esprit D'chien : votre partenaire pour l'éducation canine à Beauvoir sur Mer

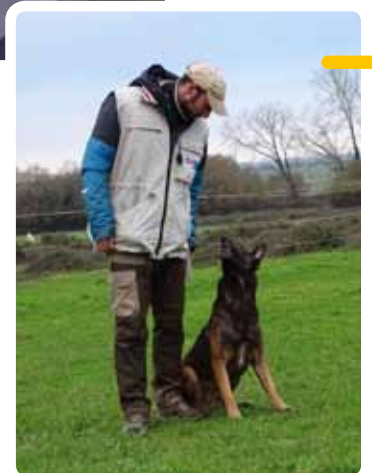
Depuis août 2023, **Wilhelm Jouanneau**, éducateur canin, propose ses services à Beauvoir sur Mer après avoir débuté sa carrière à Saint-Urbain en 2014. Avec une solide formation en BEPA élevage canin/félin et un BP Éducateur Canin obtenu en 2010, il met son expertise au service des propriétaires de chiens.

M. Jouanneau propose des séances d'éducation pour chiens, adaptées à vos besoins, qu'elles soient individuelles ou, occasionnellement, collectives :

- Éducation de base : apprentissage des commandes essentielles (assis, coucher, marche en laisse, rappel).
- Rééducation comportementale : interventions pour corriger les comportements indésirables.
- Sport canin

À partir de cette année, **Esprit D'chien a ouvert une pension familiale** pour vos compagnons à quatre pattes située au Corquillet à Beauvoir sur Mer.

Les services d'Esprit D'chien sont disponibles uniquement sur rendez-vous. Pour prendre rendez-vous ou obtenir plus d'informations, le contacter au 06 59 27 58 34 ou par e-mail à l'adresse espritdchien@outlook.fr.



Wilhelm JOUANNEAU lors d'une séance d'éducation canine.

Orthothentic : une nouvelle entreprise d'orthopédie traditionnelle à Beauvoir sur Mer

Depuis décembre 2023, la commune accueille une nouvelle entreprise spécialisée en orthopédie traditionnelle : **Orthothentic**.

Située au 87 rue de la Roche, cette société familiale est dirigée par **Jean-Yves Goasdoué**, qui possède une vaste expérience de 35 ans en tant qu'orthoprothésiste agréé.

Avant de fonder Orthothentic, M. Goasdoué était co-gestionnaire d'une entreprise d'orthopédie à Vertou pendant près de 16 ans. Cherchant à se rapprocher de son domicile, il a choisi de s'installer à Beauvoir sur Mer, où il continue de partager son expertise dans le domaine de l'orthopédie.

L'entreprise emploie actuellement une personne à temps plein et une autre à temps partiel.

Orthothentic se distingue par sa méthode d'orthopédie traditionnelle, utilisant des moulages plâtrés pour une meilleure contention et une réduction des retouches nécessaires, en contraste avec les techniques de moulage 3D issues de scans. **Tous les appareillages sont fabriqués dans les ateliers de Beauvoir sur Mer, garantissant une production locale et artisanale.**

Parmi les services proposés, on trouve la fabrication de semelles orthopédiques de type « LEDOS », des corsets sur moulage, des appareillages pédiatriques, des orthèses de main et des corsets de traitement de scoliose.

Orthothentic ne vend pas de petit appareillage mais se consacre entièrement à la production sur mesure pour ses patients.

Avec son approche artisanale, Jean-Yves Goasdoué privilégie le bien-être de ses patients, la qualité des matériaux utilisés et des délais de fabrication optimisés. Orthothentic travaille exclusivement avec des partenaires locaux, comme une couturière à St-Jean-de-Monts et une brodeuse à la Barre-de-Monts.

Vous pouvez prendre rendez-vous :

> au 06 73 64 36 14

> à orthothentic@gmail.com

> via le site www.orthothentic.fr



Julien et Jean-Yves GOASDOUÉ

Des belvérons récompensés

Une belvéronne triomphe à un concours de beauté départemental

Solène Gaborit a remporté l'élection départementale de Miss Petite Universe Vendée dans la catégorie adulte, un événement qui s'est tenu le dimanche 2 juin à Thorigny.

Présent en France depuis quatre ans sous la direction de Lena Abgrall, le comité Miss Petite Universe œuvre à l'international pour représenter la femme moderne.

Ce concours se distingue par l'absence de critères de poids et l'acceptation des piercings et tatouages, ainsi que les femmes mariées avec enfants. L'objectif est de permettre aux femmes mesurant moins d'1m70 de réaliser leurs rêves et de **défier les standards traditionnels de la mode.**

Pour décrocher ce titre, les candidates ont dû exécuter des chorégraphies, défiler, passer un test d'éloquence sur une question ouverte et prononcer un discours. Le jury, composé de cinq professionnels du milieu de la mode, a été impressionné par les performances de Solène. Le concours a été organisé sous la supervision de Cybélia Bureau et Maeva Mercier, déléguées régionales et départementales.

Passionnée par le monde des concours de beauté, Solène aspire à accompagner les futures Miss en partageant son expérience et ses connaissances. Nous lui souhaitons bonne chance pour la prochaine étape, au concours régional qui aura lieu le 6 octobre prochain.



Solène GABORIT à l'occasion de la remise des prix Miss Petite Universe Vendée 2024.

Des belvériers récompensés [suite]

Un jeune belvérier récompensé aux Meilleurs Apprentis de France

Clément Bonnin, un jeune talent de Beauvoir sur Mer, a été titré lors de la finale nationale des Meilleurs Apprentis de France (MAF) début juin au Centre des Congrès de Lyon, dans la catégorie maçonnerie.

En apprentissage chez Couton Construction, Clément prépare son Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP). Son parcours vers la finale nationale a commencé au niveau départemental, le 7 avril 2024 à Fontenay-le-Comte, suivi par la sélection régionale le 4 mai à Cholet.

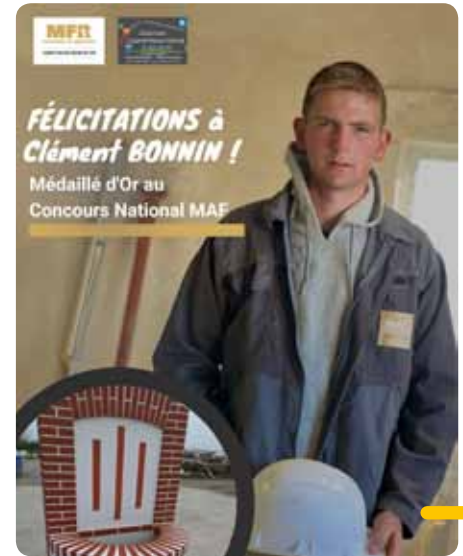
Le titre de MAF honore les jeunes qui, par leur ténacité et leur volonté, réalisent des œuvres d'une grande qualité, démontrant une maîtrise exceptionnelle de leur métier.

Organisé par la Société nationale des Meilleurs Ouvriers de France

(MOF), avec la participation des sections départementales, ce concours, lancé en 1985, attire une participation croissante. Pour l'édition nationale 2024, plus de 6500 candidats se sont inscrits dans plus de 120 métiers. Parmi les finalistes nationaux, 306 candidats originaires de Vendée se sont inscrits dans 41 métiers différents.

Ce concours prestigieux s'adresse aux jeunes de moins de 21 ans en formation initiale (CAP, Bac Pro), issus d'établissements publics ou privés.

Clément Bonnin, par son travail acharné et son dévouement, incarne l'excellence et l'avenir prometteur de l'artisanat. Bravo à lui pour cette remarquable réussite !



Clément BONNIN et son projet récompensé.

Mouvement du personnel

Départ de deux agents du restaurant scolaire

La Mairie de Beauvoir sur Mer annonce le départ de deux agents, **Caroline Courvallet et Sylvie René**, qui ont marqué par leur engagement et leur dévouement au service de la communauté.

Caroline Courvallet, nommée à la Mairie de Beauvoir sur Mer depuis le 2 septembre 2010, quitte ses fonctions pour convenance personnelle.

Pendant ses années de service, Caroline a travaillé comme accompagnatrice dans les transports pour le restaurant scolaire, ainsi qu'au service. En parallèle, elle a également été employée par l'Assoli pour la garde d'enfants en périscolaire et en loisirs.

Sylvie René est partie à la retraite le 1^{er} juillet 2024, après avoir été nommée depuis le 23 mars 2009. Sylvie a occupé divers postes, notamment comme accompagnatrice dans les transports scolaires, au service et à l'entretien du restaurant scolaire, ainsi qu'à la surveillance de la cour de récréation de l'école.

En parallèle, elle a également travaillé pour Challans Gois Communauté à l'entretien des bâtiments.

La Municipalité remercie chaleureusement Caroline et Sylvie pour leur travail et leur dévouement, et leur souhaite le meilleur pour l'avenir.



Sylvie RENÉ et Caroline COURVALLET entourées par une partie de l'équipe municipale et de leur entourage.

Enquête statistique sur les conditions de travail

L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) conduira, de juillet à décembre 2024, une enquête statistique portant sur les conditions de travail et les risques psychosociaux.

Mme Aline Capelle, enquêtrice de l'Insee, se rendra au domicile des personnes sélectionnées pour participer à cette enquête. Elle sera munie d'une carte officielle pour son identification.

Les participants à l'enquête seront prévenus et informés individuellement par courrier.

Les réponses collectées au cours des entretiens resteront strictement confidentielles, conformément à la loi, et seront exclusivement utilisées pour l'établissement des statistiques.

Retrait progressif des poubelles dans les espaces publics

La réduction des déchets est une nécessité qui est recherchée à l'échelle nationale et internationale.

Cette réduction passe bien sûr par le tri, le recyclage, l'achat en vrac ou encore le compostage, mais d'autres actions sont également mises en place dans nombre de collectivités, notamment celle de la suppression des poubelles dans les espaces publics.

Cela peut paraître de prime abord déstabilisant, notamment pour les touristes ou pique-niqueurs qui cherchent désespérément à jeter leurs canettes ou déchets de repas, mais se révèle in fine très efficace.

L'absence de poubelles publiques a un effet positif sur les habitants, qui doivent jeter leurs déchets une fois chez eux, et sensibilisés de la sorte à la quantité de déchets qu'ils produisent.

La suppression des poubelles réduit également le nombre de déchets posés à leurs pieds, soumis aux vents, que l'on retrouve dispersés ensuite un peu partout.

Sans compter que les poubelles installées sont régulièrement vandalisées, **la commune fait donc le choix de ne pas les remplacer lorsqu'elles doivent être démontées.**

Des précautions à prendre pour lutter contre les inondations

Sécheresse, pensez à déclarer les dégâts en Mairie

La commune de Beauvoir sur Mer a été reconnue en état de catastrophe naturelle en 2017 et 2022 suite aux épisodes de sécheresse.

Cette reconnaissance permet aux assureurs de débloquer la garantie « catastrophe naturelle » des contrats d'assurance des administrés et ainsi une meilleure indemnisation des dégâts occasionnés par ces événements.

La demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle se fait par la Mairie, sur la base des déclarations des sinistrés.

Aussi, si vous avez observé des dégâts sur vos biens en 2023 ou 2024 liés aux phénomènes de sécheresse, n'hésitez pas à vous faire connaître en Mairie.

Démarrage des travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire Le Gois

La commune travaille depuis 2022 à la rénovation énergétique du groupe scolaire. Les études et formalités administratives étant accomplies, la phase travaux va pouvoir démarrer. Elle se déroulera en 3 phases.

Première phase :

Elle concerne la **rénovation et l'extension du restaurant scolaire**, qui démarre dès le début des vacances scolaires, le 15 juillet. Cette phase de travaux nécessite le déplacement du restaurant scolaire dans la Salle polyvalente, à compter du 8 juillet. Le déplacement des enfants des écoles vers la Salle polyvalente se fera en car, pris en charge par la Mairie.

La restauration scolaire est un enjeu majeur pour la Municipalité, qui a fait le choix, depuis de nombreuses années, de produire les repas sur place. Le restaurant scolaire doit ainsi être équipé d'un espace cuisine adéquat pour la confection « maison » des repas servis aux enfants, dans le respect des règles d'hygiène et de la réglementation liée à la loi Egalim. Les repas sont préparés avec un maximum de produits frais, transformés sur place, afin de servir aux enfants des repas de qualité. Cela nécessite une cuisine équipée en nombreux matériels pour éplucher, couper, trancher..., pour lesquels la cuisine actuelle n'est plus fonctionnelle.

L'équipe des agents municipaux affectés à la préparation et au service des repas s'est également renforcée au fil des années. L'espace vestiaires et sanitaires actuel est devenu insuffisant et doit être remis aux normes d'accessibilité.

Les travaux d'extension du restaurant scolaire comprennent :

- L'extension du restaurant scolaire afin de remettre aux normes d'hygiène (marche en avant) et de confort des espaces dédiés au personnel
- La création d'espace de vestiaires et sanitaires dédiés au personnel (femmes et hommes séparés)
- L'agrandissement des salles à manger pour accueillir un nombre croissant d'enfants (jusqu'à 280 envisagés, en deux services)
- La création d'une chaufferie à granulés de bois pour remplacer la chaufferie gaz existante.
- Le réaménagement des locaux existants



Groupe scolaire le Gois avant travaux.

Deuxième phase :

Cette phase concerne la **rénovation énergétique du pôle élémentaire** du groupe scolaire.

Elle débutera à l'automne 2024, jusqu'à la fin de l'année scolaire 2024-2025. Des classes mobiles seront installées dans l'espace vert de l'école pour le déplacement des classes, de la bibliothèque et du bureau de la Directrice.

Troisième phase :

Cette dernière phase concerne la **rénovation énergétique du pôle maternelle** du groupe scolaire.

Ces travaux se dérouleront sur l'année scolaire 2025-2026. De la même manière, les classes et le dortoir seront déplacés dans les classes mobiles.

Ces travaux s'achèveront par la réfection des cours à l'été 2026.

Quel financement ?

Ce projet représente une dépense de **2733861,88 € HT**, qui sera financée :

- par l'**État** pour 1043834,40 € (450000 € au titre du Fonds Verts, 207125 € au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et 386709,40 € au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local).
- par un fonds de concours de **Challans Gois Communauté** pour 54529 €.

D'autres demandes de subvention auprès de la Région, du Département, du SYDEV et de l'ADEME sont encore en cours d'instruction.

Aménagement du centre-bourg, poursuite des travaux en septembre

La réalisation du parking de la Grand Place étant achevée, le **projet d'aménagement du centre-bourg va se poursuivre en septembre par l'aménagement de l'ilot central situé devant les commerces** (pharmacie, maison de la presse, traiteur).

Le parti pris retenu pour l'aménagement de cet espace est de **le rendre totalement piétonnier**, afin d'inciter le piéton à flâner en toute sécurité sur la Place.

Des assises et un préau seront créés favorisant un lieu de détente et de rencontres.

Des places de stationnement seront conservées en bordure de la chaussée départementale. Les places réservées aux personnes en situation de handicap seront positionnées côté Grand rue, en face du parking nouvellement aménagé, au plus près des commerces.

Lors de cette phase de travaux, la circulation sur la route départementale ne sera pas impactée.



Vues 3D de la phase 2 du projet d'aménagement du centre-bourg.

Démarrage des travaux d'aménagement d'un local pour l'association L'Outil en Main

L'association L'Outil en Main occupe actuellement un bâtiment communal inadapté à l'évolution de ses effectifs. La commune a acquis en 2022 un bâtiment situé proche du centre-ville rue du Puits Pineau, et **a pour projet d'y effectuer des travaux d'aménagement pour l'installation de l'association L'Outil en Main.**

Ce bâtiment d'une superficie de 370 m², qui servait auparavant d'entrepôt à une entreprise, **est idéal pour l'aménagement de 16 box fonctionnels et sécurisés.**

Les travaux porteront notamment sur l'isolation par l'intérieur, sur la mise aux normes accessibilité des

vestiaires et sanitaires, sur le cloisonnement intérieur et sur la réfection de l'installation électrique.

Les travaux ont démarré en juin 2024 et devraient s'achever fin 2024. L'association Outil en Main réalisera le reste des aménagements intérieurs, pour pouvoir commencer l'année 2025-2026 dans leurs nouveaux locaux.

Cette opération bénéficie d'une subvention de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2023 de 152 445 €, soit 50% du coût des travaux.



Bâtiment en travaux pour accueillir les installations de l'association L'Outil en Main.

Aménagement de chambres à louer dans l'ancien presbytère

Suite au rattachement de la paroisse Notre Dame du Gois à celle de St Jean de Monts, la commune a récupéré en début d'année l'usage de la quasi-totalité du presbytère situé 5 rue St Nicolas.

Ce bâtiment dispose de plusieurs chambres, d'une cuisine et d'un séjour, que la commune a rééquipé pour y loger cet été les renforts saisonniers du centre de secours.

Ces logements fonctionnent sur le principe de la collocation : chaque locataire dispose de sa chambre, et d'un accès aux parties communes que sont la cuisine, le séjour, les sanitaires et la salle de bain.

Le conseil municipal a fixé un prix de location de ces chambres à hauteur de 80 € par semaine ou 240 € par mois.

À partir du mois de septembre, ce sont 6 chambres qui pourront être louées pour des travailleurs saisonniers, stagiaires ou apprentis.



Chambre à louer (en haut) et séjour commun (en bas) dans l'ancien presbytère.

Schéma de mobilité

La commune de Beauvoir sur Mer est engagée depuis plusieurs années dans la dynamisation de son centre-bourg (réimplantation des halles ouvertes et aménagement de la place des 3 Alexandre, réhabilitation de la résidence Billon, projet de retraitement des espaces publics du cœur de bourg...).

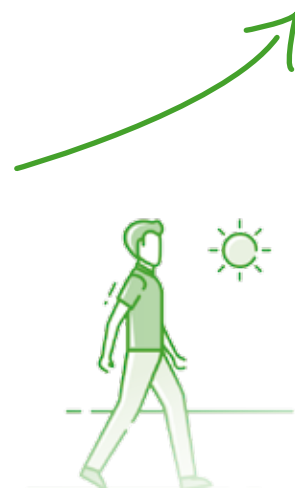
L'élaboration d'un schéma global de mobilité fait partie des actions prioritaires à engager dans le cadre du dispositif 'Petites Villes de Demain'.

À travers ce schéma, la commune souhaite étudier la mobilité et les déplacements au sein de l'agglomération et plus particulièrement sur le secteur du centre-bourg afin de mieux comprendre les habitudes de déplacement, d'objectiver les ressentis en matière de déplacement, et d'anticiper les changements à venir en lien avec les projets d'aménagement planifiés.

Pour ce faire, le cabinet AXURBAN, retenu pour l'élaboration du schéma global de déplacement, a réalisé un questionnaire, dans le but de recueillir le plus d'informations possibles sur les pratiques de déplacement des habitants.

Ce questionnaire ci-contre est à compléter et à retourner avant le 30 septembre 2024, en Mairie par papier ou par e-mail à l'adresse :

secretariat@mairie-beauvoirsurmer.fr



QUESTIONNAIRE SUR VOS PRATIQUES DE DÉPLACEMENT

VOS DÉPLACEMENTS QUOTIDIENS AUJOURD'HUI

1 - Actuellement, quel est votre mode de déplacement principal dans la ville de Beauvoir-sur-Mer ? (Une seule réponse possible) ?

- | | | |
|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> Voiture classique | <input type="checkbox"/> Voiture électrique | <input type="checkbox"/> Covoiturage |
| <input type="checkbox"/> Bus/ Car interurbain | <input type="checkbox"/> Vélo électrique | <input type="checkbox"/> Vélo classique |
| <input type="checkbox"/> Trottinette | <input type="checkbox"/> Moto/scooter | <input type="checkbox"/> Marche à pied |
| <input type="checkbox"/> Autre, précisez : | | |

2 - Combien de km parcourez-vous en moyenne par jour avec ce mode de déplacement principal ?

- | | | |
|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> Moins de 1 Km | <input type="checkbox"/> Entre 3 et 5 km | <input type="checkbox"/> Entre 10 et 20 Km |
| <input type="checkbox"/> Entre 1 et 3 Km | <input type="checkbox"/> Entre 5 et 10 Km | <input type="checkbox"/> Plus de 20 Km |

3 - Quelles sont les raisons du choix de votre mode de déplacement principal ? (Plusieurs réponses possibles)

- | | | |
|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> Ponctualité | <input type="checkbox"/> Faible coût | <input type="checkbox"/> Rapidité |
| <input type="checkbox"/> Confort | <input type="checkbox"/> Autonomie | <input type="checkbox"/> Sécurité |
| <input type="checkbox"/> Pas le choix | <input type="checkbox"/> Flexibilité des horaires | <input type="checkbox"/> Respect de l'environnement |
| <input type="checkbox"/> Autre, précisez : | | |

4 - Quel(s) mode(s) de transport alternatif(s) à la voiture seriez-vous prêt à utiliser plus souvent ? (Plusieurs réponses possibles)

- | | | | |
|--|--|--------------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> Marche à pied | <input type="checkbox"/> Transports collectifs | <input type="checkbox"/> Covoiturage | <input type="checkbox"/> Autre, précisez : |
| <input type="checkbox"/> Vélo | <input type="checkbox"/> Vélo électrique | <input type="checkbox"/> Aucun | |

5 - Plus particulièrement, qu'est-ce qui vous encouragerait à utiliser plus souvent le vélo ?

- Plus de pistes ou de bandes cyclables continues et sécurisées
- Un garage à vélo abrité et sécurisé sur mon lieu de travail
- Un garage à vélo abrité et sécurisé à mon domicile
- Des équipements permettant de se changer sur mon lieu de travail (douches, vestiaires...)
- L'utilisation d'un vélo à assistance électrique
- Autre, précisez :

VOTRE PRATIQUE DU VÉLO

6 - Possédez-vous un vélo ou disposez-vous d'un vélo dans votre famille ?

- Oui Non

7 - Quelle est votre fréquence de pratique du vélo ?

- | | | |
|---|---|---------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Tous les jours | <input type="checkbox"/> Plusieurs fois par semaine | <input type="checkbox"/> jamais |
| <input type="checkbox"/> Une fois par semaine | <input type="checkbox"/> Plusieurs fois par mois | |
| <input type="checkbox"/> Une fois par mois | <input type="checkbox"/> Quelques fois par an | |

8 - Pour quels types de trajets utilisez-vous principalement votre vélo ?

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Domicile - travail | <input type="checkbox"/> Domicile - école |
| <input type="checkbox"/> Déplacement utilitaire (commerces, démarches...) | <input type="checkbox"/> Sportif |
| <input type="checkbox"/> Loisir, balade | |

9 - Vous sentez-vous en sécurité lors de vos déplacements à vélo ?

- Oui, toujours Oui et non, cela dépend Non, souvent

10 - Quels sont les principaux freins à l'utilisation d'un vélo pour vos déplacements quotidiens ?

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> La météo | <input type="checkbox"/> Les risques d'accident (insécurité) |
| <input type="checkbox"/> Des distances trop longues | <input type="checkbox"/> Le relief, les difficultés des parcours |
| <input type="checkbox"/> Rouler la nuit | <input type="checkbox"/> Avoir régulièrement des charges à transporter |
| <input type="checkbox"/> Stationnement vélo insuffisant ou non sécurisé | <input type="checkbox"/> Manque d'itinéraires cyclables |
| <input type="checkbox"/> Bandes cyclables trop étroites | <input type="checkbox"/> Signalisation défaillante |
| <input type="checkbox"/> Autre, précisez : | |

11 - Concernant les aménagements cyclables existants, êtes-vous ?

- Très satisfait Satisfait Ni satisfait, ni insatisfait Insatisfait Très insatisfait

12 - Si de nouveaux aménagements cyclables étaient réalisés, pensez-vous que vous utiliseriez plus le vélo ?

- Oui Non

13 - Si oui, pour quels types de trajets utiliseriez-vous principalement votre vélo ?

- Domicile - travail Domicile - école
 Déplacement utilitaire (commerces, démarches...) Sportif
 Loisir, balade

DE MANIÈRE GÉNÉRALE

14 - Concernant vos conditions de déplacement au quotidien, êtes-vous ?

- Très satisfait Satisfait Ni satisfait, ni insatisfait Insatisfait Très insatisfait

Vos remarques concernant cet item :

15 - Concernant vos conditions de déplacement en période estivale, êtes-vous ?

- Très satisfait Satisfait Ni satisfait, ni insatisfait Insatisfait Très insatisfait

Vos remarques concernant cet item :

16 - Concernant les conditions de stationnement, êtes-vous ?

- Très satisfait Satisfait Ni satisfait, ni insatisfait Insatisfait Très insatisfait

Vos remarques concernant cet item :

17 - Concernant les conditions d'accessibilité (largeur des trottoirs ...), êtes-vous ?

- Très satisfait Satisfait Ni satisfait, ni insatisfait Insatisfait Très insatisfait

Vos remarques concernant cet item :

18 - Concernant les conditions de sécurité en matière de déplacement, êtes-vous ?

- Très satisfait Satisfait Ni satisfait, ni insatisfait Insatisfait Très insatisfait

Vos remarques concernant cet item :

19 - Concernant le niveau de signalétique et de jalonnement, êtes-vous ?

- Très satisfait Satisfait Ni satisfait, ni insatisfait Insatisfait Très insatisfait

Vos remarques concernant cet item :

20 - Seriez-vous favorable à un meilleur partage des voies (entre automobilistes, cyclistes, piétons ...) ?

- Oui Non Sans avis

Vos remarques concernant cet item :

21 - Concernant la qualité des aménagements urbains déjà réalisés, êtes-vous ?

- Très satisfait Satisfait Ni satisfait, ni insatisfait Insatisfait Très insatisfait

Vos remarques concernant cet item :

POUR MIEUX VOUS CONNAÎTRE

20 - Vous êtes : Une femme Un homme

21 - Votre tranche d'âge : Moins de 25 ans 26-35 ans 36-45 ans 46-55 ans 56 ans et +

22 - Quel est votre statut :

- Artisan, commerçant Cadre/Dirigeant Employé Étudiant et stagiaire
 Personne au foyer Retraité Ouvrier Autre précisez :

23 - Êtes-vous en situation de mobilité réduite et/ou de handicap générant des difficultés de déplacement ?

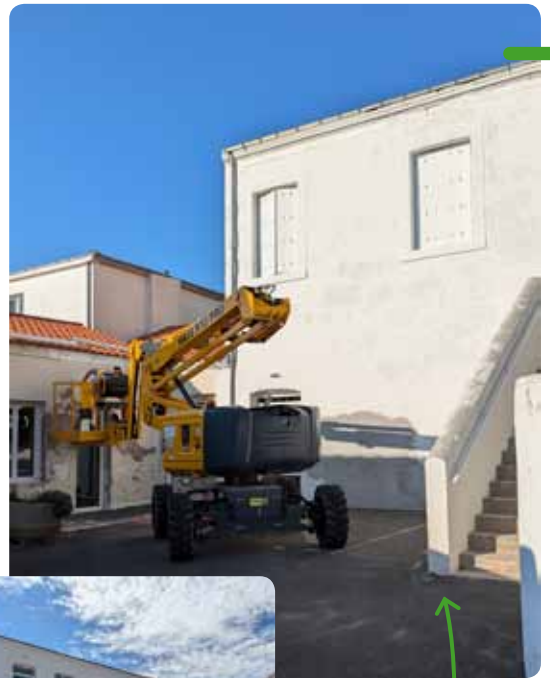
- Oui Non

UNE FOIS REMPLI, MERCI DE BIEN VOULOIR NOUS RETOURNER CE QUESTIONNAIRE AVANT LE 30 SEPTEMBRE 2024.

Vous pouvez également nous le retourner ou nous faire part de vos suggestions par courriel : secretariat@mairie-beauvoirsurmer.fr

En bref et en images

Travaux d'assainissement
Grande Rue et rue des Jacobins



Peintures extérieures de l'Assoli

Sport

A.R.S.B. (Association des Retraités Sportifs Belvérisins)

Adhérer à l'ARSB pour préserver son capital santé et prendre du plaisir

L'importance de l'activité physique et mentale, et particulièrement pour les seniors, n'est plus à démontrer. Et l'idéal, selon le corps médical, est de varier les activités. Si vous avez plus de 50 ans, c'est ce que vous propose l'ARSB : une vingtaine d'activités sportives et de loisirs à pratiquer sans modération et selon vos envies.

Chaque jour de la semaine sont proposées au moins trois activités différentes que vous pouvez combiner comme bon vous semble.

Nos activités sont encadrées par une trentaine d'animateurs bénévoles, formés par la Fédération Française de la Retraite Sportive pour les activités sportives ou initiés à leur activité respective pour les activités loisirs. Grâce à leur disponibilité, leur dynamisme et leurs compétences, les activités se déroulent dans la convivialité, la bonne humeur et en toute sécurité.

L'ARSB c'est aussi plusieurs moments festifs (galette, karaoké, repas annuel...) et aussi des voyages qui sont des occasions pour tous les adhérents de se retrouver.

Pour toute information consulter le site Internet ou contacter les responsables, ils vous informeront sur les modalités d'inscription et le planning.

Nous serons aussi présents lors du forum des associations de Beauvoir sur Mer le 7 septembre et des permanences seront organisées en septembre pour les renseignements et inscriptions.

Site internet : www.arsb85.fr

E-Mail : arsb85-secretariat@outlook.fr

Téléphone : 06 84 03 37 84 (Maryline Roman), 06 05 44 87 11 (Monique Pépin), 07 70 57 26 45 (Anne-Marie Leroy)



Séance de gym à la mode JO (en haut), des animateurs dynamiques (en bas).

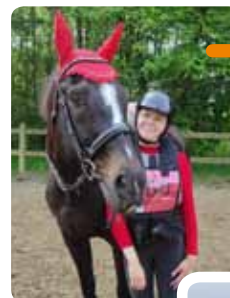
Team Compétitions Écuries Kalypso

L'association Team Compétitions Écuries Kalypso est en forme cette année avec un belle équipe de cavalières.

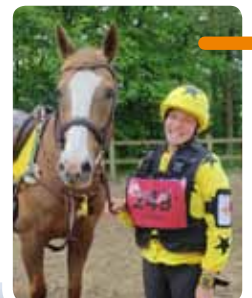
Après avoir eu comme objectif durant l'année 2023 de faire les championnats départementaux à Bazoges-en-Pareds, où il y a eu la victoire de Justine Thibaud et de sa jument Dizzi Traou Land en Hunter pour leur première participation, en 2024 on augmente le niveau pour se diriger vers les championnats régionaux au Mans avec nos 3 équipages présents en photos.

Des jolies prestations sur les 3 tests de leur discipline : Concours Complet d'équitation .

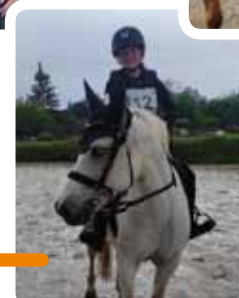
Un grand merci à nos sponsors qui nous permettent d'accéder a ces belles compétitions (Daddy's pizza, Garage Mignet, Entreprise Hardouin) et au soutien de la Mairie de Beauvoir sur Mer.



Hélène Marie
Louise / Biotop



Justine
Thibaud /
Dizzi Traou Land



Marine Hardouin /
Bibemus de
Mélusine

Culture - Loisirs

Orchestre d'Harmonie de Beauvoir sur Mer

Un printemps tout en musique !

Le printemps 2024 est riche en sorties pour l'Orchestre d'Harmonie de Beauvoir sur Mer. L'OHB a participé aux commémorations du 8 mai à Beauvoir sur Mer, et du 1^{er} juin à Barbâtre à l'occasion du 100^{ème} anniversaire du monuments aux morts. Ces cérémonies officielles sont l'occasion pour les musiciens d'accompagner avec émotion la mémoire des disparus.

L'OHB a été invitée par l'Harmonie de Saint Amant de l'Île d'Yeu à participer au défilé de la Fête des Fleurs, le 19 mai. Une sortie et une ambiance festive exceptionnelle que les membres de l'OHB ne sont pas prêts d'oublier !

L'OHB a été bien sûr présent pour la Fête de la Musique, sous les Halles de Beauvoir sur Mer le 21 juin, et à la Guérinière le 22 juin.



L'Orchestre d'Harmonie en action à l'occasion de la Fête de la Musique de Beauvoir sur Mer.

Contact :

ohbsm85@gmail.com

Président : Olivier ROGER
06 48 27 18 24

Directeur musical adjoint :
Sylvain NINNONET - 06 19 19 24 46

Une grande soirée musicale

L'année musicale s'est clôturée le samedi 29 juin, à la Salle omnisports de Beauvoir sur Mer, par la grande soirée musicale organisée conjointement par l'Orchestre d'harmonie et l'École de Musique de Beauvoir sur Mer.

L'OHB y a présenté son nouveau programme de morceaux mêlant variété française, internationale et œuvres classiques connues du grand public.

C'était l'occasion aussi d'y voir et d'entendre les élèves de l'École de Musique, seuls ou en groupe, jouer le travail d'une année.

L'OHB recrute toujours !

Vous êtes musicien et souhaitez rejoindre une formation musicale dans une ambiance conviviale et chaleureuse, l'Orchestre d'Harmonie vous attend !

Répétitions les mercredis à 20h30
36 Grand Rue à Beauvoir sur Mer

Les accordéonistes du Gois en piste

Le nouvel ensemble d'accordéons « Les accordéonistes du Gois » a assuré avec succès sa première représentation lors du concert annuel de l'École de Musique La Clé de Sol de Noirmoutier le 8 juin dernier.

Ces 12 accordéonistes amateurs ont de nouveau été présents lors de la soirée musicale du 29 juin à Beauvoir sur Mer, pour montrer au public cet instrument dans un registre inattendu...



Le Parlange

Nouveau bureau :

Le Parlange vous présente son nouveau bureau à la suite de l'assemblée générale du 20 mars.

Présidente : Sophie PRAUD

Trésorier : Michel SANCHEZ

Trésorier adjoint : Sylvain OLIVEIRA

Secrétaire : Vincent PRAUD



Une partie de l'équipe du Parlange en costume pour la représentation "La Bonne adresse".

En préparation :

Le 9, 10 et 11 février 2024 "La Bonne adresse" de Marc Camoletti, déjà jouée en février 2023, à reconquis un grand nombre de spectateurs remplissant la Salle polyvalente avec un accueil chaleureux.

La première partie est constituée de "Duos" sur le thème du couple présenté et interprété par les autres membres de la troupe.

Le Parlange est en préparation de 2 nouvelles pièces pour fin 2025 (octobre, novembre).

- *Coiffure pour Dames*

- *Pyjama pour 6*

Nous vous invitons à nous suivre sur notre page Facebook créée en 2023 "Théâtre Le Parlange", beaucoup d'informations et d'émotion ont été partagés.

Ambreline

- Marché de Noël -

Bonjour à toutes et tous !

Comme chaque année, l'Association Ambreline vous invite au Marché de Noël les 24 et 25 novembre 2024 à la salle de l'Ardoise Verte (face à la Mairie). Des idées originales pour des cadeaux réalisés par des créateurs locaux pour les fêtes de fin d'année, pour des parents, enfants, amis... ou autres.

Les créateurs se feront un plaisir de vous expliquer leur travail en vous montrant leurs réalisations et cela dans une ambiance de fêtes. Vous pourrez proposer un poids pour gagner le panier garni moyennant une petite contribution qui aidera à faire vivre l'association.

Venez nombreux pour profiter de cet événement.

Vous pouvez nous joindre par e-mail : ambrelinecreations85@gmail.com ou téléphone : 06 61 09 34 81

Le président, Jean-Michel BOULÈGUE

Association des Amis de l'Isle de la Crosnière et de la Noure, du Gois et de ses abords

L'association vous convie à la conférence organisée le 26 juillet, à 16h30 à la salle de l'Ardoise Verte (face à la Mairie) ayant pour thème : *“Le boom touristique vendéen de l'après-guerre (1945-1980)”*

Elle sera animé par **Johan VINCENT**, historien et enseignant-chercheur à l'ESTHUA (Université d'Angers).

Contact : contact@amis-crosniere-gois.com



Santé - Social - Solidarité

Protection Civile de Noirmoutier-Gois-Beauvoir

Chaque année, l'antenne de la Protection Civile de Noirmoutier-Gois-Beauvoir est sollicitée pour effectuer des postes de secours sur le secteur. Que ce soit pour des événements sportifs (motocross, courses de vélo, triathlon) culturels (feux d'artifices, concerts, festivals) ou pour soutenir la population (tempête Xynthia, accueil de réfugiés Ukrainiens), nous essayons de répondre présent.

Cette année a été particulièrement difficile, car nous ne comptons que 8 secouristes bénévoles sur notre antenne et nous avons géré une trentaine de postes de secours.

Nous recherchons toutes personnes à partir de 15 ans prêtes à donner de son temps pour intégrer notre antenne.

Avec ou sans compétences, vous êtes les bienvenus ! Nous nous ferons un plaisir de vous former !

À très bientôt !

*M. ROLLAND Philippe,
Responsable d'antenne Noirmoutier-Gois-Beauvoir*

Contact : p.rolland@protection-civile-vendee.org - 06 04 10 17 05



Philippe ROLLAND lors d'une initiation aux gestes de premiers secours.

Bénévoles Beauvoir sur Mer

- L'association fête son premier anniversaire -

Créée le 15 juin 2023, la nouvelle association « Bénévoles Beauvoir sur Mer » fête ses 1 an. Le but de cette association c'est d'apporter du soutien aux manifestations organisées par les associations de Beauvoir sur Mer ou des collectivités locales et créer du lien social.

Nous avons déjà participé à quelques manifestations comme le Bike and Run du 31 mars ou la Ronde des Moulins (course cycliste). Nous avons aussi apporté notre soutien à l'Ehpad des Mathurins en accompagnant les résidents en fauteuil roulant à un spectacle à l'Ardoise verte. D'autres rendez-vous nous attendent comme la randonnée en faveur du « Combat de Lulu » du 15 septembre. Nous serons également présents à la Foire Saint Michel le 28 septembre.

Club 2024 : Village olympique

La Mairie de Beauvoir et Challans Gois nous ont confié une mission que nous devons absolument réussir. Le dimanche 11 août de 14h à 22h aux halles de Beauvoir sur Mer, s'installe Club 2024, un village olympique itinérant, projet porté par la Communauté de Communes. L'entrée est gratuite, un écran géant sera installé sous les halles permettant de suivre la dernière journée olympique en direct.

Notre association « Bénévoles Beauvoir sur Mer » vous proposera un bar de 14h à 22h et de la restauration de 18h à 21h. Venez nombreux !

Assemblée Générale

Notre Assemblée Générale se déroulera le samedi 12 octobre salle de l'Ardoise Verte à 11h. Pour adhérer à l'association, 10 € suffisent, aucune obligation de présence, on est bénévole quand on peut.

Contact :

- > E-mail : bbsm85230@gmail.com
- > Téléphone : 06 38 97 40 74 (Patrick Deslandes, président)
- > Site internet : www.benevoles-beauvoir-sur-mer.fr
- > Facebook : Bénévoles Beauvoir Sur Mer



Les bénévoles lors de la course de vélo "La Ronde des Moulins".

Avis aux associations

Vous souhaitez diffuser un article ou annoncer vos manifestations dans le prochain bulletin ?

Pour cela, merci de les envoyer par mail à l'adresse suivante :

communication@mairie-beauvoirsurmer.fr

avant le 07/09/2024

Prochaine parution de l'Aluette : octobre 2024.



VOUS INFORME

Logement : coup de pouce pour les jeunes à Challans Gois

Challans Gois Communauté initie un partenariat avec l'association « Gabrielle & Léo » afin de développer la Cohabitation Intergénérationnelle et Solidaire (CIS) sur le territoire communautaire.

Accéder au logement reste un challenge sur les territoires, particulièrement pour les jeunes. Afin de faciliter leur mobilité résidentielle, la Communauté de communes **Challans Gois Communauté** et l'association **Gabrielle & Léo** s'associent pour proposer un nouveau service sur le territoire : la cohabitation intergénérationnelle solidaire, un service comme un véritable coup de pouce au logement des jeunes à Challans Gois Communauté.

Le principe est simple : mettre en relation des jeunes de moins de 30 ans en apprentissage, en stage ou en emploi, avec des hébergeurs du territoire de plus de 60 ans disposant d'un studio ou d'une chambre meublée disponible, moyennant une présence rassurante, de menus services et une contribution financière modeste.

Pour l'hébergeur, les bénéficiaires sont nombreux : rompre avec la solitude, accéder à un complément de revenus, partager les dépenses d'eau et d'électricité, etc.

Les modalités du service :

Tout propriétaire ou locataire de plus de 60 ans peut devenir hébergeur, à la condition de disposer d'une chambre meublée d'au moins 9 m² avec une fenêtre et un accès à la salle de bains et à la cuisine.

Chaque situation étant unique, chacune des cohabitations est donc conçue sur mesure, en fonction des personnalités et des attentes de chacun. Gabrielle & Léo propose trois formules : Solidaire, Conviviale et Découverte. La contrepartie financière versée par l'hébergé peut varier entre 150 € et 290 € pour une chambre et est fonction des services rendus par l'hébergé à l'hébergeur. La cohabitation peut être une aide ponctuelle de quelques semaines ou plusieurs mois, le temps de trouver un logement pérenne et durable.

L'association Gabrielle & Léo recherche aussi bien des hébergeurs pouvant accueillir, que des jeunes ayant besoin d'un logement temporaire.



Cohabitation Intergénérationnelle et Solidaire (CIS)
sur le territoire de Challans Gois Communauté.



Propriétaires ou locataires ?

N'hésitez pas à participer à ce sondage permettant d'enrichir cette solution d'habitat partagé et de l'adapter à vos attentes



AOÛT

VENDREDI 2 AOÛT

Atelier « Les P'tits curieux »

La science est dans le savon

>>> Bibliothèque - Ludothèque "Le 3"

Organisé par "Le 3"

-

MARDI 6 AOÛT

Soirée jeux de l'été

Jeux de cartes

>>> Bibliothèque - Ludothèque "Le 3"

Organisée par "Le 3"

-

MERCREDI 7 AOÛT

Concours de pétanque

>>> Boulodrome

Organisé par la Pétanque Belvéridienne

-

MERCREDI 7 AOÛT

Concert de l'été

French Quarter

>>> Église Saint Philbert - 21h

Organisé par la Municipalité

-

VENDREDI 9 AOÛT

Atelier « Les P'tits curieux »

Les empreintes

>>> Bibliothèque - Ludothèque "Le 3"

Organisé par "Le 3"

-

SAMEDI 10 AOÛT

Course vélo "Critérium de l'été"

Organisée par le Comité

d'organisation du Vélo Belvéridien

-

SAMEDI 10 & DIMANCHE 11 AOÛT

Club 2024 - Jeux olympiques

>>> Samedi : Parking de la Maison des associations (chemin de la Chèvre) & dimanche : sous les Halles

Organisé par Challans Gois

Communauté en partenariat avec

la Municipalité

MERCREDI 14 AOÛT

Concours de pétanque

>>> Boulodrome

Organisé par la Pétanque Belvéridienne

-

JEUDI 15 AOÛT

Foire à la Brocante

>>> Centre-ville

-

JEUDI 15 AOÛT

Concours de peinture et photos

>>> Inscriptions en Mairie

Organisés par la Municipalité

-

VENDREDI 16 AOÛT

Concours de pétanque

>>> Boulodrome

Organisé par la Pétanque Belvéridienne

-

DIMANCHE 18 AOÛT

Balade en vélo dans le Marais

>>> Rdv au parking de la Petite Gare

Organisée par la Municipalité

-

MERCREDI 21 AOÛT

Concours de pétanque

>>> Boulodrome

Organisé par la Pétanque Belvéridienne

-

VENDREDI 23 AOÛT

Concours de pétanque

>>> Boulodrome

Organisé par la Pétanque Belvéridienne

-

MERCREDI 28 AOÛT

Concours de pétanque

>>> Boulodrome

Organisé par la Pétanque Belvéridienne

SEPTEMBRE

SAMEDI 7 SEPTEMBRE

Forum des associations

>>> Salle omnisports - 14h > 18h

Organisé par la Municipalité

-

VENDREDI 20 SEPTEMBRE

Accueil des nouveaux arrivants

>>> En Mairie (Salle du Conseil)

Organisé par la Municipalité

-

SAM. 21 & DIM. 22 SEPTEMBRE

Journées européennes du Patrimoine

>>> Ardoise Verte

Organisées par la Municipalité

OCTOBRE

SAMEDI 12 OCTOBRE

Course vélo "La Francis Rondeau"

Organisée par le Comité

d'organisation du Vélo Belvéridien

-

DIMANCHE 13 OCTOBRE

Ramassage de déchets aux abords du Gois

Organisé par la Municipalité

-

DATE À CONFIRMER

Balade arborée

>>> Rendez-vous en Mairie - 8h30

Organisée par la Municipalité